

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1088

8 mai 2013

SOMMAIRE

Allianz Infrastructure Czech HoldCo I S.à r.l.	52197	Quest Management, Sicav	52178
Amundi Luxembourg S.A.	52184	RC Investments S.à r.l.	52208
AXA Private Selection	52183	Realim S. à r.l.	52178
BCV Investments S.C.A.	52221	Reservoir Media S.à r.l.	52178
Camlux S.à r.l.	52178	Santenet S.A.	52179
CapMan Nordic Real Estate Manager S.A.	52182	Santoscar Sàrl	52224
Carnegie Fund V	52184	SEB Asset Management S.A.	52183
CB World Funds	52216	Simachev Group Sàrl	52180
Chemtex Global S.à r.l.	52213	Snowhill RE (Luxembourg) Sàrl	52180
cominvest Green Energy Protect 4/2013	52224	Société Immobilière Steinfort	52212
Cordial Arrow Fund	52183	Sotrilux Sàrl	52181
Dexia Life Equities	52182	StoneCreek Capital International Ltd. ...	52185
Dom Estate S.A.	52182	Targetsign S.à r.l.	52180
Garant Dynamic	52184	Targetsign S.à r.l.	52180
I.A.M. Management S.e.n.c.	52181	Treveria Forty-Five S.à r.l.	52180
Inca Investments S.A.	52179	Universal-Investment-Luxembourg S.A.	52184
Innovative Interfaces Lux Holdings S.à r.l.	52224	USASF S.à r.l.	52183
Keryos International S.A.	52179	USI-LUX S.à r.l.	52179
Mossi & Ghisolfi International S.A., en abrégé M&G International S.A.	52213	Valwaste S.à r.l.	52216
Participations et Investissements Européens S.A.	52212	VIP Products S.A.	52181
penola investo capital SIF FCP	52184	V Likes Victory S.A.	52179
PE-Universal-Fonds FCP (SIF)	52213	Voyages Goedert S.à r.l.	52181
		VPV Invest FCP-FIS	52182
		VPV Target FCP-FIS	52182
		Weka S.à r.l.	52181

Quest Management, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.341.

—
Monsieur Patrick de Bellefroid, avec résidence à Rue de Bossut 10, B-1390 Nethen, Belgique, a été coopté le 25 mars 2013 avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société par le conseil d'administration de la Société en remplacement de Monsieur René Avonts, qui a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 9 octobre 2012.

Le conseil d'administration de la Société a également décidé de nommer Monsieur Patrick de Bellefroid comme président du conseil d'administration de la Société en remplacement de Monsieur Yves de Vos.

VPB Finance S.A

Signatures

Référence de publication: 2013040738/15.

(130049670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Reservoir Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.793.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE sarl

2 rue Vieille

L-3284 Bettembourg

Référence de publication: 2013040748/12.

(130049929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Realim S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 9.679.

—
Par la présente, nous vous informons que le Gérant de notre Société, M. BAI Antoine, réside à l'adresse suivante:
20, rue des Roses L-2445 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rumelange, le 27 mars 2013.

Référence de publication: 2013040746/11.

(130050034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Camlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.791.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 21 mars 2013

1. M. Michael COSSAR a été révoqué de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 11 mars 2013.

2. M. David Fehr DOERKSEN, administrateur de sociétés, né à Carrot River (Canada), le 6 décembre 1962, demeurant professionnellement à 3246 Calder Terr, SK S7J 4W9 Saskatoon (Canada), a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée, avec effet au 11 mars 2013.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Camlux S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013040423/16.

(130049909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Inca Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 131.423.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

POUR LE LIQUIDATEUR

Signature

Référence de publication: 2013040559/12.

(130050048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Keryos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.829.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2013040591/12.

(130050076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Santenet S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.486.

Le Bilan au 30.09.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040763/10.

(130049927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

V Likes Victory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 51, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 27/03/2013.

Référence de publication: 2013040799/10.

(130050184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

USI-LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 1, Um Quart.

R.C.S. Luxembourg B 105.967.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27/03/2013.

Référence de publication: 2013040798/10.

(130049953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Treveria Forty-Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2552 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 132.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mars 2013.

Référence de publication: 2013040779/10.

(130050051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Targetsign S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 154.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TARGETSIGN S.à r.l.

Référence de publication: 2013040780/10.

(130049875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Targetsign S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 154.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TARGETSIGN S.à r.l.

Référence de publication: 2013040781/10.

(130049885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Simachev Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 86.708.

Ceci est un dépôt rectificatif et remplace le dépôt L130043109 déposé le 14.3.2013 de la société Simachev Group Sàrl B 86708

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040287/12.

(130049302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Snowhill RE (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 152.913.

Veuillez prendre note que le prénom entier du gérant de classe A Micheal DAL BELLO est Micheal A et que son lieu de naissance est London, Ontario (Canada), et non Londres (Royaume-Uni) comme indiqué par erreur.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Snowhill RE (Luxembourg) SARL

Référence de publication: 2013039524/12.

(130048664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

I.A.M. Management S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 166.419.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 22 mars 2013

Il résulte de l'AGE tenue ce 22 Mars 2013 ce qui suit:

Transfert du siège social de n°20 Route de Bigonville à L-8832 Rombach-Martelange, vers n°5 Route d'Arlon à L-8832 ROMBACH.

IAM Management Senc.

Référence de publication: 2013039321/12.

(130048110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Sotrilux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 304A, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 91.590.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013039548/12.

(130048741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Weka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 127.475.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040814/10.

(130050207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Voyages Goedert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 103.687.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 27/03/2013.

Référence de publication: 2013040802/10.

(130050189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

VIP Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 18, Z.A. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 84.055.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 27/03/2013.

Référence de publication: 2013040807/10.

(130050183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Dexia Life Equities, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Dexia Life Equities a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dexia Asset Management Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013026461/8.

(130032204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

CapMan Nordic Real Estate Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 170.037.

Le Règlement de Gestion concernant le fonds d'investissement spécialisé CapMan Nordic Real Estate FCP-SIF a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035683/11.

(130043726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Dom Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.768.

Extrait de résolution du conseil d'administration tenu le 25 janvier 2013:

Le poste d'administrateur étant devenu vacant à la suite du décès de Monsieur Simon TORTELL, les membres du conseil décident de coopter Monsieur Pier Paolo GUARDIGLI, né à San Marino (République de San Marino) le 15 janvier 1955 et demeurant à San Marino au 88, Via Jacopo Istriani à 47890 République de San Marino aux fonctions d'administrateur pour un mandat de 2 ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

DOM ESTATE S.A.

Kristen SIMAT

Administrateur

Référence de publication: 2013040476/17.

(130049688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

VPV Invest FCP-FIS, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de VPV Invest FCP-FIS daté du 18 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VPV Invest Verwaltungsgesellschaft S.à r.l.

Référence de publication: 2013037271/9.

(130045128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

VPV Target FCP-FIS, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de VPV Target FCP-FIS daté du 18 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VPV Invest Verwaltungsgesellschaft S.à r.l.

Référence de publication: 2013037270/9.

(130045127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

AXA Private Selection, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Axa Private Selection a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 25 mars 2013.

Pour le compte de AXA Open Fund Management S.A.

Référence de publication: 2013039126/9.

(130048679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

USASF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 174.230.

Extrait des résolutions adoptées en date du 25 mars 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société USASF S.A R.L.

Monsieur Thierry TRIBOULOT a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

USASF S.À R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013040797/15.

(130049673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

SEB Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 28.468.

Conformément aux dispositions de l'article 75 paragraphe 2 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la " Loi de 2010 ") et à la résolution circulaire du conseil d'administration en date du 19 mars 2013, le conseil d'administration de la Société de gestion, agissant au nom et pour le compte de SEB Fund 1 et de SEB Strategy Aggressive Fund, fonds communs de placement, régis selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, soumis à la Partie I de la Loi de 2010, rend publique par la présente la prise d'effet en date du 17 mai 2013 de la fusion suivante :

les deux compartiments SEB Strategy Aggressive Fund-SEB Strategy Aggressive et SEB Fund 1-SEB Global Value Fund seront respectivement absorbés dans le compartiment SEB Fund 1-SEB Global chance/Risk Fund.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

DE SEB FUND 1 ET SEB STRATEGY AGGRESSIVE FUND

un mandataire

Référence de publication: 2013057652/19.

Cordial Arrow Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Cordial Arrow Fund coordonné au 21 Mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Mars 2013.

SMBC Nikko Investment Fund Management Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2013047652/11.

(130050903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

penola investo capital SIF FCP, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de penola investo capital SIF FCP modifié au 10 janvier 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

penola investo SIF management company S.A.

Référence de publication: 2013033396/9.

(130041283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Amundi Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.804.

Le règlement de gestion de AMUNDI SIF 2 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013017555/10.

(130020692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Carnegie Fund V, Fonds Commun de Placement.

Rectificatif à celui déposé en date du 4 mars 2013, numéro de dépôt L130036959.

Le règlement de gestion de Carnegie Fund V consolidé effectif au 1^{er} mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Carnegie Fund Management Company S.A.

Référence de publication: 2013034569/11.

(130042394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Garant Dynamic, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Garant Dynamic wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, im Januar 2013.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013017552/10.

(130021795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Universal-Investment-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 75.014.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds Aquantum, welcher von der Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 15. Februar 2013.

Für den Aquantum

Universal-Investment-Luxembourg S. A.

Holger Emmel / Saskia Sander

Référence de publication: 2013032009/14.

(130038868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

StoneCreek Capital International Ltd., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.020.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.605.

In the year two thousand and thirteen, on fifteenth of February

Before US Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Sanjel Canada Ltd., a corporation incorporated and existing under Alberta laws (Canada), with registered office at Suite 200, 505 - 2nd Street SW, Calgary, Alberta, T2P 1N8 Canada, registered with the Alberta Corporate Register, under corporate access number 2012390395 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by the Sole Shareholder on February 13th, 2013.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That Sanjel Canada Ltd., aforementioned, is the sole shareholder of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Stonecreek Capital International Ltd., having its registered office at 15, rue Edward Steichen L- 2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 162.605 and incorporated by a deed of the undersigned notary, on June 28, 2011, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) dated October 8, 2011, number 2416 and amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on March 16, 2012, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) dated May 7, 2012, number 1145 (the "Company").

II. That the Company's share capital amounts to eleven million twenty thousand US Dollars (USD 11,020,000) represented by one hundred thirty thousand (130,000) ordinary shares of one US Dollar (USD 1) and ten million eight hundred ninety thousand (10,890,000) mandatory redeemable preferred shares of one US Dollar (USD 1), all fully subscribed and entirely paid up.

III. That the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of an uncontested, current and immediately exercisable claim towards the Company amounting to twenty million US Dollars (USD 20,000,000).

IV. That the Agenda of the meeting is the following:

1. Consider creating a second class of mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS") with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, to be referred to as the "Class B MRPS"; Review of the terms of the Class B MRPS;

2. Consider renaming the ten million eight hundred ninety thousand (10,890,000) MRPS as Class A MRPS and the MRPS premium account as the Class A MRPS premium account;

3. Consider increasing the Company's share capital by an amount of four million US Dollars (USD 4,000,000) in order to raise it from its present amount of eleven million twenty thousand US Dollars (USD 11,020,000) to fifteen million twenty thousand US Dollars (USD 15,020,000) by the issuance of:

- Forty thousand (40,000) new ordinary shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each and an aggregate par value of forty thousand US Dollars (USD 40,000) together with an ordinary share premium of one hundred sixty thousand US Dollars (USD 160,000) (the "New Ordinary Shares") and,

- Three million nine hundred sixty thousand (3,960,000) Class B MRPS with a par value of one US Dollar (USD 1) each and an aggregate par value of three million nine hundred sixty thousand US Dollars (USD 3,960,000), together with a Class B MRPS premium of fifteen million eight hundred forty thousand US Dollars (USD 15,840,000).

4. Consider the subscription by the Sole Shareholder to all the New Ordinary Shares and all the Class B MRPS;

5. Consider the full payment of the New Ordinary Shares and of the Class B MRPS, by conversion of an uncontested, current and immediately exercisable claim towards the Company amounting to twenty million US Dollars (USD 20,000,000) (the "Claim");

6. Consider the valuation method used for determining the value of the Claim;

7. Consider the subsequent amendment of Articles 6, 12 and 13 of the Company's articles of association to give it the following content:

" Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital amounts to fifteen million twenty thousand US Dollars (USD 15,020,000) represented by one hundred seventy thousand (170,000) ordinary shares of one US Dollar (USD 1) each (the "Ordinary Shares"), ten million eight hundred ninety thousand (10,890,000) class A mandatory redeemable preferred shares of one US Dollar (USD 1) each

(the "Class A MRPS") and three million nine hundred sixty thousand (3,960,000) class B mandatory redeemable preferred shares of one US Dollar (USD 1) each (the "Class B MRPS"), all fully subscribed and entirely paid up.

The Class A MRPS and Class B MRPS shall have the same terms and rights unless otherwise provided in the Articles.

In the present Articles the term "MRPS" shall include the Class A MRPS and the Class B MRPS. The Class A MRPS and the Class B MRPS are each referred to as a "class" of MRPS. The term "shares" shall include Ordinary Shares and MRPS.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each agreement entered into between the sole shareholder and the Company represented by him shall be established in writing.

6.2 Share premium

Ordinary Shares, Class A MRPS and Class B MRPS (each referred to as a "class" of shares) can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles. Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Ordinary Shares (the "Ordinary Share Premium") shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be designated as the "Ordinary Share Premium Account". Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Class A MRPS (the "Class A MRPS Premium") shall remain attached to the Class A MRPS and shall be designated as the "Class A MRPS Premium Account". Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Class B MRPS (the "Class B MRPS Premium") shall remain attached to the Class B MRPS and shall be designated as the "Class B MRPS Premium Account". The Class A MRPS Premium and Class B MRPS Premium are hereafter collectively referred to as the "MRPS Premium". The Class A MRPS Premium Account and Class B MRPS Premium Account are hereafter collectively referred to as the "MRPS Premium Accounts" and individually a "MRPS Premium Account".

As long as the Company has a sole shareholder, a portion of Ordinary Share Premium equal to 10% of the share capital (represented by both Ordinary Shares and MRPS) should be allocated to the legal reserve.

6.3 Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

As long as the Company has a sole shareholder, if an impairment is booked in the Company's quarterly accounts on the value of any of its subsidiaries and if the quarterly accounts show that further to such impairment the Company is in a loss position, the shareholder shall, before the end of the financial year during which the impairment is booked, decrease the Ordinary Share Premium Account in order to absorb such loss.

6.4 Redemption of shares

The sole shareholder, or, in case of plurality of shareholders, the general meeting of the shareholders of the Company may resolve to redeem part or all of the MRPS subject however to the conditions as set out below.

MRPS of each class are redeemable (partially or in full) at any time until maturity at the option of the Company (an "Early Redemption Date"). The Company shall redeem the Class A MRPS at the latest on March 16, 2022 and the Class B MRPS at the latest on February 14, 2023 (the "Maturity Date").

The MRPS shall be redeemed for an amount corresponding to the aggregate par value of the redeemed MRPS, MRPS Premium attached to the redeemed MRPS, as well as any Preferred Dividend as defined in Article 12 accumulated but not yet declared on the redeemed MRPS at the time of redemption (the "Redemption Price"). Nonetheless, a class of MRPS shall only be redeemed at its Maturity Date if the Company has sufficient available funds to do so ("Available Funds"). In case the Company does not dispose of Available Funds to pay the Redemption Price in cash at the Maturity Date, it may, at its sole discretion, pay the Redemption Price in kind (partially or in full). In case the Company has Available Funds, the Redemption Price can nonetheless be paid in kind (either at the Maturity Date or an Earlier Redemption Date), if the holder(s) of the MRPS to be redeemed so agree. Irrespective of whether the Company has Available Funds or not, the Company may discharge the Redemption Price (either at the Maturity Date or an Earlier Redemption Date) by transferring to the holder(s) of MRPS to be redeemed any receivable(s) owing to the Company by any person, to be valued for these purposes at the higher of the face value and the market value of the receivable(s) to be transferred.

MRPS redeemed by the Company shall be immediately cancelled and the amount of share capital shall be reduced accordingly. In addition, the MRPS Premium Account(s) shall be reduced accordingly.

6.5 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.7 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. For every financial year of the Company, and for the first time on the financial year of the respective issuance date of the MRPS: (i) a cumulative preferred dividend of 6.105% a year shall accrue on the Class A MRPS on a monthly basis (30-day month), computed on the first day of each month in arrears on the par value of the Class A MRPS and Class A MRPS Premium Account until the Class A MRPS' redemption (the "Class A Preferred Dividend") and (ii) a cumulative preferred dividend of 7.855% a year shall accrue on the Class B MRPS on a monthly basis (30-day month), computed on the first day of each month in arrears on the par value of the Class B MRPS and Class B MRPS Premium Account until the Class B MRPS' redemption (the "Class B Preferred Dividend" and together with the Class A Preferred Dividend, the "Preferred Dividend(s)").

Preferred Dividends shall be either (i) cumulated or (i) declared each year to the extent the Company has sufficient distributable profits available. If the current year's Preferred Dividend is not declared (due to a lack of distributable profits or otherwise), it shall be cumulated and can be declared at any time until the redemption of the MRPS to the extent that there is sufficient profit to distribute.

The holders of the Ordinary Shares are entitled to the remainder of the Company's profit for any given financial year ("Ordinary Dividend"), but no dividend will be paid to the holders of the Ordinary Shares until all rights to Preferred Dividends of the current year and the prior years have been paid.

Class A Preferred Dividend of the current year shall not be declared until all rights to Class B Preferred Dividends of the prior years have been paid. Class B Preferred Dividend of the current year shall not be declared until all rights to Class A Preferred Dividends of the prior years have been paid. Preferred Dividend accumulated on each class of MRPS shall be paid simultaneously on each class of MRPS, except when Preferred Dividend are paid as part of the Redemption Price for the redemption of a specific class of MRPS. In case of partial payment of accumulated Preferred Dividend, such payment shall be made pro rata between Preferred Dividend accumulated on the Class A MRPS and Preferred Dividend accumulated on the Class B MRPS.

The above Preferred Dividends do not have any impact on the obligation for each shareholder to participate to the losses under the sequence described in article 13 of the present Articles.

The board of managers may resolve to declare and pay one or more interim dividends with respect to the MRPS ("Preferred Interim Dividend") and Ordinary Shares ("Ordinary Interim Dividend"), including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. The declaration and payment of Preferred Interim Dividends shall be limited to the Preferred Dividends accumulated on the MRPS as at the day this decision is taken. The Ordinary Interim Dividend shall be limited to the distributable profits that are in excess of the profits necessary to declare the Preferred Interim Dividend until the financial year end. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expense.

The total amount to be distributed may not exceed total distributable profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Upon winding-up of the Company, subject the prior payment of the Company's creditors and to the availability of funds, the holders of the MRPS of each class have a preferred right to the repayment of their contributions (i.e., MRPS and MRPS Premium Account) and Preferred Dividend accrued or declared but not yet paid at that time. The holders of the Ordinary Shares are not entitled to the repayment of their contribution (i.e., Ordinary Shares, Ordinary Share Premium Account, Ordinary Share Premium allocated to the legal reserve or any other reserve if any) until all rights to repayment of the holders of MRPS have been discharged. Should there be insufficient funds to pay entirely the preferred repayment right of MRPS, available funds will be allocated to the holders of MRPS pro rata their repayment rights. Holders of the Ordinary Shares are entitled to the entire liquidation proceeds (liquidation profits) of the Company after the holders of MRPS have received their preferred rights to repayment. Holders of MRPS are thus excluded from any liquidation surplus of the Company after they have received their preferred right to repayment.

In case of liquidation losses, such losses will be supported firstly by the holders of the Ordinary Shares, and then by the holders of the MRPS when necessary."

8. Miscellaneous.

IV. That, on basis of the Agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to rename the ten million eight hundred ninety thousand (10,890,000) existing MRPS as "Class A MRPS".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create a second class of MRPS with a par value of one US Dollar (USD 1) each, to be referred to as the "Class B MRPS". A cumulative preferred dividend of 7.855% a year shall accrue on the Class B MRPS. The maturity date of the Class B MRPS shall be February 14, 2023. The Class B MRPS shall otherwise have the same terms and rights than the Class A MRPS.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of four million US Dollars (USD 4,000,000) in order to raise it from its present amount of eleven million twenty thousand US Dollars (USD 11,020,000) to fifteen million twenty thousand US Dollars (USD 15,020,000) by the issue of:

- Forty thousand (40,000) new ordinary shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each and an aggregate par value of forty thousand US Dollars (USD 40,000) together with an ordinary share premium of one hundred sixty thousand US Dollars (USD 160,000); and,

- Three million nine hundred sixty thousand (3,960,000) Class B mandatory redeemable preferred shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each and an aggregate par value of three million nine hundred sixty thousand US Dollars (USD 3,960,000) together with a Class B mandatory redeemable preferred shares premium of fifteen million eight hundred forty thousand US Dollars (USD 15,840,000).

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder through its proxyholder declares to subscribe to all the Ordinary Shares and the Class B MRPS, and to fully pay them up by the conversion of the Claim.

Valuation

The Claim is valued at twenty million US Dollars (USD 20,000,000), such value has been decided by the Sole Shareholder by way of a declaration of value (the "Declaration of Value"), dated as of February 15, 2013 (the "Execution Date") and accepted by the managers of the Company by way of a valuation statement as of the Execution Date (the "Valuation Statement").

Evidence of the claim's existence

Evidence of the conversion of the Claim and of its value has been given to the undersigned notary by a copy of (i) the Declaration of Value and (ii) the Valuation Statement which shall remain attached to the present deed.

Effective implementation of the conversion

The Sole Shareholder, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole beneficial owner of the Claim and has the power to dispose of it;
- the conversion of the Claim is effective today without restriction.

Fourth resolution

Pursuant to the above increase of capital, the Sole Shareholder resolves to amend Articles 6, 12 and 13 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital amounts to fifteen million twenty thousand US Dollars (USD 15,020,000) represented by one hundred seventy thousand (170,000) ordinary shares of one US Dollar (USD 1) each (the "Ordinary Shares"), ten million eight hundred ninety thousand (10,890,000) class A mandatory redeemable preferred shares of one US Dollar (USD 1) each (the "Class A MRPS") and three million nine hundred sixty thousand (3,960,000) class B mandatory redeemable preferred shares of one US Dollar (USD 1) each (the "Class B MRPS"), all fully subscribed and entirely paid up.

The Class A MRPS and Class B MRPS shall have the same terms and rights unless otherwise provided in the Articles.

In the present Articles the term "MRPS" shall include the Class A MRPS and the Class B MRPS. The Class A MRPS and the Class B MRPS are each referred to as a "class" of MRPS. The term "shares" shall include Ordinary Shares and MRPS.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each agreement entered into between the sole shareholder and the Company represented by him shall be established in writing.

6.2 Share premium

Ordinary Shares, Class A MRPS and Class B MRPS (each referred to as a "class" of shares) can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles. Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Ordinary Shares (the "Ordinary Share Premium") shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be designated as the "Ordinary Share Premium Account". Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Class A MRPS (the "Class A MRPS Premium") shall remain attached to the Class A MRPS and shall be designated as the "Class A MRPS Premium Account". Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Class B MRPS (the "Class B MRPS Premium") shall remain attached to the Class B MRPS and shall be designated as the "Class B MRPS Premium Account". The Class A MRPS Premium and Class B MRPS Premium are hereafter collectively referred to as the "MRPS Premium". The Class A MRPS Premium Account and Class B MRPS Premium Account are hereafter collectively referred to as the "MRPS Premium Accounts" and individually a "MRPS Premium Account".

As long as the Company has a sole shareholder, a portion of Ordinary Share Premium equal to 10% of the share capital (represented by both Ordinary Shares and MRPS) should be allocated to the legal reserve.

6.3 Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

As long as the Company has a sole shareholder, if an impairment is booked in the Company's quarterly accounts on the value of any of its subsidiaries and if the quarterly accounts show that further to such impairment the Company is in a loss position, the shareholder shall, before the end of the financial year during which the impairment is booked, decrease the Ordinary Share Premium Account in order to absorb such loss.

6.4 Redemption of shares

The sole shareholder, or, in case of plurality of shareholders, the general meeting of the shareholders of the Company may resolve to redeem part or all of the MRPS subject however to the conditions as set out below.

MRPS of each class are redeemable (partially or in full) at any time until maturity at the option of the Company (an "Early Redemption Date"). The Company shall redeem the Class A MRPS at the latest on March 16, 2022 and the Class B MRPS at the latest on February 14, 2023 (the "Maturity Date").

The MRPS shall be redeemed for an amount corresponding to the aggregate par value of the redeemed MRPS, MRPS Premium attached to the redeemed MRPS, as well as any Preferred Dividend as defined in Article 12 accumulated but not yet declared on the redeemed MRPS at the time of redemption (the "Redemption Price"). Nonetheless, a class of MRPS shall only be redeemed at its Maturity Date if the Company has sufficient available funds to do so ("Available Funds"). In case the Company does not dispose of Available Funds to pay the Redemption Price in cash at the Maturity Date, it may, at its sole discretion, pay the Redemption Price in kind (partially or in full). In case the Company has Available Funds, the Redemption Price can nonetheless be paid in kind (either at the Maturity Date or an Earlier Redemption Date), if the holder(s) of the MRPS to be redeemed so agree. Irrespective of whether the Company has Available Funds or not, the Company may discharge the Redemption Price (either at the Maturity Date or an Earlier Redemption Date) by transferring to the holder(s) of MRPS to be redeemed any receivable(s) owing to the Company by any person, to be valued for these purposes at the higher of the face value and the market value of the receivable(s) to be transferred.

MRPS redeemed by the Company shall be immediately cancelled and the amount of share capital shall be reduced accordingly. In addition, the MRPS Premium Account(s) shall be reduced accordingly.

6.5 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.7 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. For every financial year of the Company, and for the first time on the financial year of the respective issuance date of the MRPS: (i) a cumulative preferred dividend of 6.105% a year shall accrue on the Class A MRPS on a monthly basis (30-day month), computed on the first day of each month in arrears on the par value of the Class A MRPS and Class A MRPS Premium Account until the Class A MRPS' redemption (the "Class A Preferred Dividend") and (ii) a cumulative preferred dividend of 7.855% a year shall accrue on the Class B MRPS on a monthly basis (30-day month), computed on the first day of each month in arrears on the par value of the Class B MRPS and Class B MRPS Premium Account until the Class B MRPS' redemption (the "Class B Preferred Dividend" and together with the Class A Preferred Dividend, the "Preferred Dividend(s)").

Preferred Dividends shall be either (i) cumulated or (i) declared each year to the extent the Company has sufficient distributable profits available. If the current year's Preferred Dividend is not declared (due to a lack of distributable profits or otherwise), it shall be cumulated and can be declared at any time until the redemption of the MRPS to the extent that there is sufficient profit to distribute.

The holders of the Ordinary Shares are entitled to the remainder of the Company's profit for any given financial year ("Ordinary Dividend"), but no dividend will be paid to the holders of the Ordinary Shares until all rights to Preferred Dividends of the current year and the prior years have been paid.

Class A Preferred Dividend of the current year shall not be declared until all rights to Class B Preferred Dividends of the prior years have been paid. Class B Preferred Dividend of the current year shall not be declared until all rights to Class A Preferred Dividends of the prior years have been paid. Preferred Dividend accumulated on each class of MRPS shall be paid simultaneously on each class of MRPS, except when Preferred Dividend are paid as part of the Redemption Price for the redemption of a specific class of MRPS. In case of partial payment of accumulated Preferred Dividend, such payment shall be made pro rata between Preferred Dividend accumulated on the Class A MRPS and Preferred Dividend accumulated on the Class B MRPS.

The above Preferred Dividends do not have any impact on the obligation for each shareholder to participate to the losses under the sequence described in article 13 of the present Articles.

The board of managers may resolve to declare and pay one or more interim dividends with respect to the MRPS ("Preferred Interim Dividend") and Ordinary Shares ("Ordinary Interim Dividend"), including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. The declaration and payment of Preferred Interim Dividends shall be limited to the Preferred Dividends accumulated on the MRPS as at the day this decision is taken. The Ordinary Interim Dividend shall be limited to the distributable profits that are in excess of the profits necessary to declare the Preferred Interim Dividend until the financial year end. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expense.

The total amount to be distributed may not exceed total distributable profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Upon winding-up of the Company, subject the prior payment of the Company's creditors and to the availability of funds, the holders of the MRPS of each class have a preferred right to the repayment of their contributions (i.e., MRPS and MRPS Premium Account) and Preferred Dividend accrued or declared but not yet paid at that time. The holders of the Ordinary Shares are not entitled to the repayment of their contribution (i.e., Ordinary Shares, Ordinary Share Premium Account, Ordinary Share Premium allocated to the legal reserve or any other reserve if any) until all rights to repayment of the holders of MRPS have been discharged. Should there be insufficient funds to pay entirely the preferred repayment right of MRPS, available funds will be allocated to the holders of MRPS pro rata their repayment rights. Holders of the Ordinary Shares are entitled to the entire liquidation proceeds (liquidation profits) of the Company after the holders of MRPS have received their preferred rights to repayment. Holders of MRPS are thus excluded from any liquidation surplus of the Company after they have received their preferred right to repayment.

In case of liquidation losses, such losses will be supported firstly by the holders of the Ordinary Shares, and then by the holders of the MRPS when necessary."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand six hundred Euros (EUR 5,600.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize le quinze février

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

A comparu:

Sanjel Canada Ltd., une société de droit d'Alberta (Canada), ayant son siège social au Suite 200, 505 - 2nd Street SW, Calgary, Alberta, T2P 1N8 Canada, inscrite au Registre des Sociétés d'Alberta (Canada), sous le matricule 2012390395 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par l'Associée Unique le 13 février 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que Sanjel Canada Ltd., précitée, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Stonecreek Capital International Ltd., ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen L- 2540 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 162.605 et constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 octobre 2011, numéro 2416 et modifié pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 16 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 mai 2012, numéro 1145 (la «Société»).

II. Que le capital social de la Société est de onze millions vingt mille US Dollars (USD 11.020.000) représenté par représenté par cent trente mille (130.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune et par dix millions huit cent quatre-vingt-dix mille (10.890.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune.

III. Que l'Associée Unique est la bénéficiaire d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible d'un montant de vingt millions US Dollars (USD 20.000.000) à l'égard de la Société.

IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Considérer renommer dix millions huit cent quatre-vingt-dix mille (10.890.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat («MRPS») en «MRPS de Classe A» d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune.

2. Considérer la création d'une seconde classe de MRPS d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, dénommées «MRPS de Classe B»; Revue des termes des MRPS de Classe B.

3. Considérer l'augmentation du capital de la Société à concurrence de quatre millions d'US Dollars (USD 4.000.000) afin de le porter de son montant actuel de onze millions vingt mille US Dollars (USD 11.020.000) à quinze millions vingt mille US Dollars (USD 15.020.000) par l'émission de:

- Quarante mille (40.000) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune et d'une valeur nominale totale de quarante mille US Dollars (USD 40.000) avec une prime d'émission de parts sociales ordinaires d'un montant de cent soixante mille US Dollars (USD 160.000) (les «Nouvelles Parts Sociales Ordinaires»); et

- Trois millions neuf cent soixante mille (3.960.000) MRPS de Classe B d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune et d'une valeur nominale totale de trois millions neuf cent soixante mille US Dollars (USD 3.960.000) avec une prime d'émission de MRPS de Classe B d'un montant quinze millions huit cent quarante mille US Dollars (USD 15.840.000);

4. Considérer la souscription par l'Associée Unique à toutes les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires et toutes les MRPS de Classe B;

5. Considérer la libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires et des MRPS de Classe B par conversion d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible à l'égard de la Société d'un montant de vingt millions d'US Dollars (USD 20.000.000) (la «Créance»).

6. Prise en compte de la méthode d'évaluation utilisée pour déterminer la valeur de la Créance;

7. Considérer la modification des articles 6, 12 et 13 des statuts de la Société afin de leurs donner le contenu suivant:

« Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à quinze millions vingt mille US Dollars (USD 15.020.000) représenté par cent soixante dix mille (170.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»), dix millions huit cent quatre vingt dix mille (10.890.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe A d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «MRPS de Classe A»), et trois millions neuf cent soixante mille (3.960.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «MRPS de Classe B»), toutes entièrement souscrites et libérées.

Les MRPS de Classe A et les MRPS de Classe B ont les mêmes termes et droits sauf disposition contraire des statuts.

Dans les présents statuts, le terme «MRPS» inclus les MRPS de Classe A et les MRPS de Classe B. Les MRPS de Classe A et les MRPS de Classe B sont individuellement appelés une «classe» de MRPS. Le terme «parts sociales» comprend les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Prime d'émission

Les Parts Sociales Ordinaires, les MRPS de Classe A et les MRPS de Classe B (appelées collectivement les «classes» de parts sociales et individuellement appelée «classe» de parts sociales) peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, soumises aux obligations légales et aux dispositions des présents statuts. Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires (la «Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires») restera attaché aux Parts Sociales Ordinaires et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires». Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des MRPS de Classe A (la «Prime d'Emission des MRPS de Classe A») restera attaché aux MRPS de Classe A et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe A»). Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des MRPS de Classe B (la «Prime d'Emission des MRPS de Classe B») restera attaché aux MRPS de Classe B et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe B»).

La Prime d'Emission des MRPS de Classe A et la Prime d'Emission des MRPS de Classe B sont ci-après collectivement désignées comme «Prime d'Emission des MRPS».

Le Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe A et le Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe B sont ci-après collectivement désignées comme les «Comptes de Prime d'Emission des MRPS» et individuellement un «Compte de Prime d'Emission des MRPS».

Tant que la Société a un associé unique, une partie des Primes d'Emission des Parts Sociales Ordinaires s'élevant à 10% du capital social (représenté par les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS) devra être allouée à la réserve légale.

6.3 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

Tant que la Société est détenue par un associé unique, si une dépréciation est actée dans les comptes trimestriels de la Société sur la valeur d'une de ses filiales et si les comptes trimestriels établissent que suite à cette dépréciation la Société est en perte, l'associé peut, avant la fin de l'année comptable durant laquelle la dépréciation a été actée, diminuer le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires afin de compenser ladite perte.

6.4 Rachat d'actions

L'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés de la Société, peut décider de racheter une partie ou l'entièreté des MRPS conformément aux conditions énoncées ci-après.

Les MRPS de chaque classe sont rachetables (partiellement ou en totalité) au gré de la Société à tout moment jusqu'à leur échéance (une «Date de Rachat Anticipé»). La Société rachètera les MRPS de Classe A au plus tard le 16 mars 2022 et les MRPS de Classe B au plus tard le 14 février 2023 (la "Date d'Exigibilité"). Les MRPS doivent être rachetés pour un montant correspondant à la valeur nominale totale des MRPS rachetés, du Compte de Prime d'Emission des MRPS rachetés, et de tout Dividende Préférentiel, tel que défini à l'article 12, accumulé mais non encore repris sous les MRPS rachetés au moment du rachat (le «Prix de Rachat»). Néanmoins, une classe de MRPS ne sera rachetée à sa Date d'Exigibilité que si la Société a suffisamment de fonds disponibles pour ledit rachat (les «Fonds Disponibles»). Dans le cas où la Société ne disposerait pas des Fonds Disponibles pour payer le Prix de Rachat en espèces à la Date d'Exigibilité, elle pourra, à sa seule discrétion, payer le Prix de Rachat en nature (partiellement ou en totalité). Dans le cas où la Société dispose de Fonds Disponibles, le Prix de Rachat peut néanmoins être payé en nature (soit à la Date d'Exigibilité soit à une Date de Rachat Anticipé), si le(s) détenteur(s) de MRPS devant être rachetés y sont favorables. Que la Société ait des Fonds Disponibles ou non, la Société peut s'acquitter du Prix de Rachat (soit à la Date d'Exigibilité soit à une Date de Rachat Anticipé) en transférant au(x) détenteur(s) de MRPS rachetés toute créance(s) dû à la Société par toute personne, qui sera évaluée dans ce but au plus haut de la valeur nominale ou de la valeur de marché des créance(s) à transférer.

Les MRPS rachetés sont immédiatement annulés et le montant du capital social doit être réduit corrélativement. En outre, le(s) Compte(s) de Prime d'Emission des MRPS doit/doivent être réduit en conséquence.

6.5 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.7 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 12. Distribution des bénéfices. Pour chaque année sociale de la Société, et pour la première fois lors de l'année sociale des dates d'émission respectives de MRPS: (i) un dividende préférentiel de 6.105% par an s'accumule sur les MRPS de Classe A, déterminé sur une base mensuelle (30 jours/mois), et calculé le premier jour de chaque mois échu sur la valeur nominale des MRPS de Classe A et du Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe A jusqu'au remboursement des MRPS de Classe A (le «Dividende Préférentiel de Classe A») et (ii) un dividende préférentiel de 7.855% par an s'accumule sur les MRPS de Classe B, déterminé sur une base mensuelle (30 jours/mois), et calculé le premier jour de chaque mois échu sur la valeur nominale des MRPS de Classe B et du Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe B jusqu'au remboursement des MRPS de Classe B (le «Dividende Préférentiel de Classe B») et ensemble avec le Dividende Préférentiel de Classe A, le(s) «Dividende(s) Préférentiel(s)».

Les Dividendes Préférentiels sont (i) soit cumulés (ii) soit distribués chaque année pour autant que la Société ait suffisamment de bénéfices distribuables disponibles. Si les Dividendes Préférentiels de l'année ne sont pas distribués (à cause d'un manque de bénéfices distribuables ou non), ils sont cumulés et peuvent être distribués durant la première année où il y a un bénéfice suffisant à distribuer.

Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires ont droit, chaque année comptable, aux bénéfices restants de la Société (le «Dividende Ordinaire»), mais aucun dividende ne sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires tant que tous les droits des Dividendes Préférentiels des détenteurs de MRPS de l'année en cours et des années précédentes n'ont pas été acquittés.

Le Dividende Préférentiel de Classe A de l'année en cours ne peut pas être déclaré avant que tous les droits à Dividende Préférentiel de Classe B des années précédentes aient été payés. Le Dividende Préférentiel de Classe B de l'année en cours ne peut pas être déclaré avant que tous les droits à Dividende Préférentiel de Classe A des années précédentes aient été payés. Le Dividende Préférentiel accumulé sur chaque classe de MRPS doit être payé simultanément sur chaque classe de MRPS, sauf si le Dividende Préférentiel payé fait partie du Prix de Rachat pour le rachat d'une classe de MRPS spécifique. Dans l'hypothèse d'un paiement partiel de Dividende Préférentiel accumulé, ce paiement doit être proportionnel entre le Dividende Préférentiel accumulé sur les MRPS de Classe A et le Dividende Préférentiel accumulé sur les MRPS de Classe B.

Les Dividendes Préférentiels ci-dessus n'ont aucune influence sur l'obligation de chaque associé de participer aux pertes décrites à l'article 13 des présents statuts.

Le conseil de gérance peut décider de déclarer et procéder au paiement d'un ou de plusieurs acomptes sur dividendes concernant les MRPS («Acompte sur Dividendes Préférentiels») et les Parts Sociales Ordinaires («Acompte sur Dividendes Ordinaires»), y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. La déclaration et le paiement d'Acompte sur Dividende Préférentiels sont limités aux Dividendes Préférentiels accumulés sur les MRPS au jour où la décision de distribuer un tel dividende est prise. L'Acompte sur Dividendes Ordinaires se limite aux bénéfices distribuables excédant le bénéfice nécessaire à l'Acompte sur Dividendes Préférentiels jusqu'à la fin de l'année comptable. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société.

Le montant total distribué ne doit pas excéder le montant total des bénéfices distribuables réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Suivant la dissolution de la Société, sous réserve du paiement des créanciers de la Société et de la disponibilité des fonds, les détenteurs de MRPS de chaque classe ont un droit préférentiel au remboursement de leur apport (comprenant notamment les MRPS et les Comptes de Prime d'Emission des MRP S) et du Dividende Préférentiel cumulé ou déclaré mais non encore payé.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires n'ont pas de droit préférentiel au remboursement de leur apport (comprenant notamment les Parts Sociales Ordinaires, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires, et la Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires allouée à la réserve légale ou à toute autre réserve) tant que tous les droits de remboursement des détenteurs de MRPS n'ont pas été exécutés. S'il n'y a pas de fonds suffisants pour payer entièrement le droit préférentiel de remboursement des MRPS, les fonds disponibles seront alloués au prorata des droits de remboursement. Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ont droit à l'entièreté des bonis de liquidation de la Société après que les détenteurs de MRPS aient obtenu le paiement de leur droit au remboursement. Les détenteurs de MRPS sont donc exclus de tout excédant de liquidation de la Société après obtention du paiement de leur droit au remboursement.

En cas de pertes, ces pertes sont supportées premièrement par les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, et ensuite, si nécessaire, par les détenteurs de MRPS.»

8. Divers.

III. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associée Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de renommer les dix millions huit cent quatre vingt dix mille (10.890.000) MRPS existantes en «MRPS de Classe A».

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de créer une seconde classe de MRPS d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, dénommés «MRPS de Classe B». Un droit à dividende préférentiel cumulatif de 7,855% par an s'accumule sur les MRPS de Classe B. La date d'exigibilité des MRPS de Classe B est le 14 février 2023. Les autres termes et droits attachés aux MRPS de Classe B sont les mêmes que ceux des MRPS de Classe A.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre millions d'US Dollars (USD 4.000.000) afin de le porter de son montant actuel de onze millions vingt mille US Dollars (USD 11.020.000) à quinze millions vingt mille US Dollars (USD 15.020.000) par l'émission de:

- Quarante mille (40.000) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune et d'une valeur nominale totale de quarante mille US Dollars (USD 40.000) avec une prime d'émission de parts sociales ordinaires d'un montant de cent soixante mille US Dollars (USD 160.000);

- Trois millions neuf cent soixante mille (3.960.000) MRPS de Classe B d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune et d'une valeur nominale totale de trois millions neuf cent soixante mille US Dollars (USD 3.960.000) avec une prime d'émission de MRPS d'un montant de quinze millions huit cent quarante mille US Dollars (USD 15.840.000).

Intervention - Souscription - Payment

L'Associée Unique, par le biais de son mandataire, déclare souscrire à toutes les Parts Sociales Ordinaires et toutes les MRPS de Classe B et de les libérer entièrement par conversion de la Créance.

Evaluation

La Créance est évaluée à vingt millions d'US Dollars (USD 20.000.000), cette valeur a été décidée par l'Associée Unique par la voie d'une déclaration de valeur (la «Déclaration de Valeur») datée du 15 février 2013 (la «Jour de la Signature») et acceptée par les gérants de la Société par la voie d'une certification de valeur (la «Certification de Valeur») datée au Jour de la Signature.

Preuve de l'existence de la créance

La preuve de la conversion de la Créance et de sa valeur a été donnée au notaire par la production d'une copie des documents suivants:

- Déclaration de Valeur;
- Certification de Valeur;

Lesdits Déclaration de Valeur et Certification de Valeur demeureront attachés au présent acte.

Effectivité de l'apport

L'Associée Unique, par le biais de son mandataire, déclare que:

- elle est la seule détentrice de la Créance, et a le pouvoir d'en disposer;
- la conversion de la Créance est effective aujourd'hui sans restriction.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'Associée Unique décide de modifier les articles 6, 12 et 13 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à quinze millions vingt mille US Dollars (USD 15.020.000) représenté par cent soixante dix mille (170.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»), dix millions huit cent quatre-vingt-dix mille (10.890.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe A d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «MRPS de Classe A»), et trois millions neuf cent soixante mille (3.960.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «MRPS de Classe B»), toutes entièrement souscrites et libérées.

Les MRPS de Classe A et les MRPS de Classe B ont les mêmes termes et droits sauf disposition contraire des statuts.

Dans les présents statuts, le terme «MRPS» inclus les MRPS de Classe A et les MRPS de Classe B. Les MRPS de Classe A et les MRPS de Classe B sont individuellement appelés une «classe» de MRPS. Le terme «parts sociales» comprend les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Prime d'émission

Les Parts Sociales Ordinaires, les MRPS de Classe A et les MRPS de Classe B (appelées collectivement les «classes» de parts sociales et individuellement appelée «classe» de parts sociales) peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, soumises aux obligations légales et aux dispositions des présents statuts. Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires (la «Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires») restera attaché aux Parts Sociales Ordinaires et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires». Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des MRPS de Classe A (la «Prime d'Emission des MRPS de Classe A») restera attaché aux MRPS de Classe A et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe A»). Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des MRPS de Classe B (la «Prime d'Emission des MRPS de Classe B») restera attaché aux MRPS de Classe B et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe B»).

La Prime d'Emission des MRPS de Classe A et la Prime d'Emission des MRPS de Classe B sont ci-après collectivement désignées comme «Prime d'Emission des MRPS».

Le Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe A et le Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe B sont ci-après collectivement désignées comme les «Comptes de Prime d'Emission des MRPS» et individuellement un «Compte de Prime d'Emission des MRPS».

Tant que la Société a un associé unique, une partie des Primes d'Emission des Parts Sociales Ordinaires s'élevant à 10% du capital social (représenté par les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS) devra être allouée à la réserve légale.

6.3 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

Tant que la Société est détenue par un associé unique, si une dépréciation est actée dans les comptes trimestriels de la Société sur la valeur d'une de ses filiales et si les comptes trimestriels établissent que suite à cette dépréciation la Société est en perte, l'associé peut, avant la fin de l'année comptable durant laquelle la dépréciation a été actée, diminuer le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires afin de compenser ladite perte.

6.4 Rachat d'actions

L'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés de la Société, peut décider de racheter une partie ou l'entièreté des MRPS conformément aux conditions énoncées ci-après.

Les MRPS de chaque classe sont rachetables (partiellement ou en totalité) au gré de la Société à tout moment jusqu'à leur échéance (une «Date de Rachat Anticipé»). La Société rachètera les MRPS de Classe A au plus tard le 16 mars 2022 et les MRPS de Classe B au plus tard le 14 février 2023 (la "Date d'Exigibilité"). Les MRPS doivent être rachetés pour un montant correspondant à la valeur nominale totale des MRPS rachetés, du Compte de Prime d'Emission des MRPS rachetés, et de tout Dividende Préférentiel, tel que défini à l'article 12, accumulé mais non encore repris sous les MRPS rachetés au moment du rachat (le «Prix de Rachat»). Néanmoins, une classe de MRPS ne sera rachetée à sa Date d'Exigibilité que si la Société a suffisamment de fonds disponibles pour ledit rachat (les «Fonds Disponibles»). Dans le cas où la Société ne disposerait pas des Fonds Disponibles pour payer le Prix de Rachat en espèces à la Date d'Exigibilité, elle pourra, à sa seule discrétion, payer le Prix de Rachat en nature (partiellement ou en totalité). Dans le cas où la Société dispose de Fonds Disponibles, le Prix de Rachat peut néanmoins être payé en nature (soit à la Date d'Exigibilité soit à une Date de Rachat Anticipé), si le(s) détenteur(s) de MRPS devant être rachetés y sont favorables. Que la Société ait des Fonds Disponibles ou non, la Société peut s'acquitter du Prix de Rachat (soit à la Date d'Exigibilité soit à une Date de Rachat Anticipé) en transférant au(x) détenteur(s) de MRPS rachetés toute créance(s) dû à la Société par toute personne, qui sera évaluée dans ce but au plus haut de la valeur nominale ou de la valeur de marché des créance(s) à transférer.

Les MRPS rachetés sont immédiatement annulés et le montant du capital social doit être réduit corrélativement. En outre, le(s) Compte(s) de Prime d'Emission des MRPS doit/doivent être réduit en conséquence.

6.5 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.7 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 12. Distribution des bénéfices. Pour chaque année sociale de la Société, et pour la première fois lors de l'année sociale des dates d'émission respectives de MRPS: (i) un dividende préférentiel de 6,105% par an s'accumule sur les MRPS de Classe A, déterminé sur une base mensuelle (30 jours/mois), et calculé le premier jour de chaque mois échu sur la valeur nominale des MRPS de Classe A et du Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe A jusqu'au remboursement des MRPS de Classe A (le «Dividende Préférentiel de Classe A») et (ii) un dividende préférentiel de 7,855% par an s'accumule sur les MRPS de Classe B, déterminé sur une base mensuelle (30 jours/mois), et calculé le premier jour de chaque mois échu sur la valeur nominale des MRPS de Classe B et du Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe B jusqu'au remboursement des MRPS de Classe B (le «Dividende Préférentiel de Classe B») et ensemble avec le Dividende Préférentiel de Classe A, le(s) «Dividende(s) Préférentiel(s)».

Les Dividendes Préférentiels sont (i) soit cumulés (ii) soit distribués chaque année pour autant que la Société ait suffisamment de bénéfices distribuables disponibles. Si les Dividendes Préférentiels de l'année ne sont pas distribués (à cause d'un manque de bénéfices distribuables ou non), ils sont cumulés et peuvent être distribués durant la première année où il y a un bénéfice suffisant à distribuer.

Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires ont droit, chaque année comptable, aux bénéfices restants de la Société (le «Dividende Ordinaire»), mais aucun dividende ne sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires tant que tous les droits des Dividendes Préférentiels des détenteurs de MRPS de l'année en cours et des années précédentes n'ont pas été acquittés.

Le Dividende Préférentiel de Classe A de l'année en cours ne peut pas être déclaré avant que tous les droits à Dividende Préférentiel de Classe B des années précédentes aient été payés. Le Dividende Préférentiel de Classe B de l'année en cours ne peut pas être déclaré avant que tous les droits à Dividende Préférentiel de Classe A des années précédentes aient été payés. Le Dividende Préférentiel accumulé sur chaque classe de MRPS doit être payé simultanément sur chaque classe de MRPS, sauf si le Dividende Préférentiel payé fait partie du Prix de Rachat pour le rachat d'une classe de MRPS spécifique. Dans l'hypothèse d'un paiement partiel de Dividende Préférentiel accumulé, ce paiement doit être proportionnel entre le Dividende Préférentiel accumulé sur les MRPS de Classe A et le Dividende Préférentiel accumulé sur les MRPS de Classe B.

Les Dividendes Préférentiels ci-dessus n'ont aucune influence sur l'obligation de chaque associé de participer aux pertes décrites à l'article 13 des présents statuts.

Le conseil de gérance peut décider de déclarer et procéder au paiement d'un ou de plusieurs acomptes sur dividendes concernant les MRPS («Acompte sur Dividendes Préférentiels») et les Parts Sociales Ordinaires («Acompte sur Dividendes Ordinaires»), y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. La déclaration et le paiement d'Acompte sur Dividende Préférentiels sont limités aux Dividendes Préférentiels accumulés sur les MRPS au jour où la décision de distribuer un tel dividende est prise. L'Acompte sur Dividendes Ordinaires se limite aux bénéfices distribuables excédant le bénéfice nécessaire à l'Acompte sur Dividendes Préférentiels jusqu'à la fin de l'année comptable. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société.

Le montant total distribué ne doit pas excéder le montant total des bénéfices distribuables réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Suivant la dissolution de la Société, sous réserve du paiement des créanciers de la Société et de la disponibilité des fonds, les détenteurs de MRPS de chaque classe ont un droit préférentiel au remboursement de leur apport (comprenant notamment les MRPS et les Comptes de Prime d'Emission des MRPS) et du Dividende Préférentiel cumulé ou déclaré mais non encore payé.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires n'ont pas de droit préférentiel au remboursement de leur apport (comprenant notamment les Parts Sociales Ordinaires, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires, et la Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires allouée à la réserve légale ou à toute autre réserve) tant que tous les droits de remboursement des détenteurs de MRPS n'ont pas été exécutés. S'il n'y a pas de fonds suffisants pour payer entièrement le droit préférentiel de remboursement des MRPS, les fonds disponibles seront alloués au prorata des droits de remboursement. Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ont droit à l'entière des bonis de liquidation de la

Société après que les détenteurs de MRPS aient obtenu le paiement de leur droit au remboursement. Les détenteurs de MRPS sont donc exclus de tout excédant de liquidation de la Société après obtention du paiement de leur droit au remboursement.

En cas de pertes, ces pertes sont supportées premièrement par les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, et ensuite, si nécessaire, par les détenteurs de MRPS.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ cinq mille six cents Euros (EUR 5.600.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, le mandant de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2013. Relation: LAC/2013/8106. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Référence de publication: 2013034834/704.

(130042629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Allianz Infrastructure Czech HoldCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 175.766.

Ce document remplace celui annexé au dépôt L130041721 fait le 12 mars 2013

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of March.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Allianz Infrastructure Luxembourg I S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office in 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157.276,

represented by Mr Lars Junkermann, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 7 March 2013; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Allianz Infrastructure Czech HoldCo I S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will

have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The sole object of the Company is the direct or indirect holding of, respectively regarding, participations and shares in Luxembourg or foreign companies which are not part of the Company's group of companies. The Company is entitled to carry out all transactions pertaining, and directly or indirectly beneficial to such participations and to the Company's object with the exception of borrowings.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at fifty thousand euro (EUR 50,000.-) divided into five million (5,000,000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The transfer of shares held by a shareholder which is subject to the German Insurance Supervision Act must be authorized, prior to the transfer, by the appointed trustee or one of its agents in accordance with article 70 of the German Insurance Supervision Act, if these shares are allocated to the guarantee assets.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 8 March at 3.00 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
Infrastructure Luxembourg I S.à r.l	EUR 50,000	5,000,000	EUR 50,000
Total:	EUR 50,000	5,000,000	EUR 50,000

The amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Shareholder's resolutions

First resolution

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Manager(s), including two Class A Managers and one Class B Manager, and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Dr. Felix Benedikt, born on 7 September 1973 in Kassel (Germany), with professional address at 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class A Manager;
- Mr Alain Jean Pierre Schaedgen, born on 2 September 1958 in Petange (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class A Manager;
- Mr Johannes Christian Maria Zarnitz, born on 21 April 1959 in Augsburg (Germany), with professional address at 484, Keizersgracht, NL-1017 Amsterdam, The Netherlands, as Class B Manager.

Third Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to appoint the following for a period ending at the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts of the financial year ending on December 31, 2013

KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 149.133.

Fourth Resolution

The general meeting of shareholders resolved to fully constitute the legal reserve of the Company by a payment in cash, so that the legal reserve amounts to five thousand euro (EUR 5,000) and accordingly 10% of the share capital.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit mars.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Allianz Infrastructure Luxembourg I S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 14, boulevard F.D. Roosevelt à L-2450 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.276,

représentée par Monsieur Lars Junkermann, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 7 mars 2013; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Allianz Infrastructure Czech HoldCo I S.à.r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour seul objet la détention directe ou indirecte de participations et parts dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger qui ne font pas partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie. La Société est autorisée à effectuer toute opération, directe ou indirecte, bénéfique aux participations et à son objet, à l'exception de prêts et emprunts.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à cinquante mille (EUR 50.000.-) divisé en cinq millions (5.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Eu égard à la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles et un seul propriétaire est admis par part sociale. Les propriétaires indivis sont tenus de désigner une personne qui les représentera auprès de la Société.

Le transfert de parts sociales détenues par un associé qui est soumis à la Loi allemande sur la surveillance des assurances doit être autorisé, avant le transfert, par le fiduciaire désigné ou un de ses agents, conformément à l'article 70 de la Loi allemande sur la surveillance des assurances, si celles-ci sont affectées aux actifs assurés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 8 mars à 15:00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un dans un délai de quinze

(15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Allianz Infrastructure Luxembourg I S.à r.l.	EUR 50.000	5.000.000	EUR 50.000
Total:	EUR 50.000	5.000.000	EUR 50.000

Le montant de cinquante mille euro (EUR 50.000) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1,400.-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

Résolutions de l'associé unique Première résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 14, boulevard F.D. Roosevelt à L-2450 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'associé unique a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants, dont un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période illimitée:

- Dr. Felix Benedikt, né le 7 septembre 1973 à Kassel (Allemagne), ayant sa résidence professionnelle au 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie A;
- Monsieur Alain Jean Pierre Schaedgen, né le 2 septembre 1958 à Pétange (Grand-Duché du Luxembourg), ayant sa résidence professionnelle au 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Johannes Christian Maria Zarnitz, né le 21 avril 1959 à Augsburg (Allemagne), ayant sa résidence professionnelle au 484, Keizersgracht, NL - 1017 Amsterdam, Pays-Bas, en tant que Gérant de Catégorie B.

Troisième Résolution

L'associé unique a décidé de fixer à un (1) le nombre de commissaires et à décider de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013

KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133.

Quatrième Résolution

L'associé unique a décidé d'entièrement constituer la réserve légale de la Société par paiement en espèces, afin que cette réserve légale s'élève à cinq milles euro (EUR 5.000), soit 10% du capital social.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. Junkermann, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2013. REM/2013/403. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013034492/596.

(130042460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

RC Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 29.694.347,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 158.344.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of RC Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 208, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, having a share capital of one hundred thirty-nine million six hundred eighty-nine thousand six hundred sixty-one United States Dollars (USD 139,689,661.-) and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 158344 (the Company). The Company was incorporated under the laws of the State of Delaware and migrated to the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on January 17, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 20, 2011 under number 766. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended since then.

THERE APPEARED:

- BXR3 Holdings Inc., a corporation existing under the laws of the Province of Ontario, Canada with registered office at Suite 1200, 22 St. Clair Avenue East, Toronto, ON M4T 2S34A, Canada and with number 002262856 as corporation number assigned by the Ministry of Government Services (BXR3);

- HER1 Holdings Inc., a corporation existing under the laws of the Province of Ontario, Canada with registered office at Suite 1200, 22 St. Clair Avenue East, Toronto, ON M4T 2S34A, Canada and with number 002262860 as corporation number assigned by the Ministry of Government Services (HER1);

- RXH1 Holdings Inc., a corporation existing under the laws of the Province of Ontario, Canada with registered office at Suite 1200, 22 St. Clair Avenue East, Toronto, ON M4T 2S34A, Canada and with number 002262858 as corporation number assigned by the Ministry of Government Services (RXH1);

- VRM1 Holdings Inc., a corporation existing under the laws of the Province of Ontario, Canada with registered office at Suite 1200, 22 St. Clair Avenue East, Toronto, ON M4T 2S34A, Canada and with number 002262857 as corporation number assigned by the Ministry of Government Services (VRM1); and

- LXB1 Holdings Inc., a corporation existing under the laws of the Province of Ontario, Canada with registered office at Suite 1200, 22 St. Clair Avenue East, Toronto, ON M4T 2S34A, Canada and with number 002262859 as corporation number assigned by the Ministry of Government Services (LXB1 and together with BXR3, HER1, RXH1 and VRM1, the Shareholders),

all hereby represented by Dimitar Morarcaliev, Avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of five (5) proxies under private seal.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders represented at this Meeting hold one thousand (1,000) shares of the Company, having a par value of one hundred thirty-nine thousand six hundred eighty-nine United States Dollars and six hundred sixty-one cents (USD 139,689.661) each, thus representing the entirety of the share capital of the Company which Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda.

II. that the entirely issued share capital of the Company is represented at this Meeting and that the Shareholders having prior knowledge of the agenda hereinafter reproduced, waive their right to be convened.

III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. reduction of the share capital of the Company by an amount of one hundred nine million nine hundred ninety-five thousand three hundred fourteen United States Dollars (USD 109,995,314.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thirty-nine million six hundred eighty-nine thousand six hundred sixty-one United States Dollars (USD 139,689,661.-) represented by one thousand (1,000) shares, having a par value of one hundred thirty-nine thousand six hundred eighty-nine United States Dollars and six hundred sixty-one cents (USD 139,689.661) each, to twenty-nine million six hundred ninety-four thousand three hundred forty-seven United States Dollars (USD 29,694,347.-) represented by one thousand (1,000) shares, having a par value of twenty-nine thousand six hundred ninety-four United States Dollars and three hundred forty-seven cents (USD 29,694.347) each, without cancellation of shares but by way of the reduction of the par value of the shares from one hundred thirty-nine thousand six hundred eighty-nine United States Dollars and six hundred sixty-one cents (USD 139,689.661) to twenty-nine thousand six hundred ninety-four United States Dollars and three hundred forty-seven cents (USD 29,694.347) which will be paid by the Company to the Shareholders pro rata their interest in the Company;

2. amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the share capital decrease contemplated under item 1. of the agenda; and

3. delegation of powers in view of the update of the register of shares of the Company, the filing of the relevant notices with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, the necessary bookkeeping amendments and the notification to the Shareholders of the change of their shareholding.

IV. the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of one hundred nine million nine hundred ninety-five thousand three hundred fourteen United States Dollars (USD 109,995,314.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thirty-nine million six hundred eighty-nine thousand six hundred sixty-one United States Dollars (USD 139,689,661.-) represented by one thousand (1,000) shares, having a par value of one hundred thirty-nine thousand six hundred eighty-nine United States Dollars and six hundred sixty-one cents (USD 139,689.661) each, to twenty-nine million six hundred ninety-four thousand three hundred forty-seven United States Dollars (USD 29,694,347.-) represented by one thousand (1,000) shares, having a par value of twenty-nine thousand six hundred ninety-four United States Dollars and three hundred forty-seven cents (USD 29,694.347) each, without cancellation of shares but by way of the reduction of the par value of the shares from one hundred thirty-nine thousand six hundred eighty-nine United States Dollars and six hundred sixty-one cents (USD 139,689.661) to twenty-nine thousand six hundred ninety-four United States Dollars and three hundred forty-seven cents (USD 29,694.347) which will be paid by the Company to the Shareholders pro rata their interest in the Company.

The Shareholders acknowledge that the capital reduction, in the aggregate amount of one hundred nine million nine hundred ninety-five thousand three hundred fourteen United States Dollars (USD 109,995,314.-), shall be repaid by the Company to the Shareholders proportionally to their shareholding by (i) payment in cash amounting to fifty-four million United States Dollars (USD 54,000,000.-) and (ii) a payment in kind consisting in receivables amounting to fifty-five million nine hundred ninety-five thousand three hundred fourteen United States Dollars (USD 55,995,314.-) (being the United States Dollars equivalent of fifty-seven million four hundred seventy-two thousand three hundred fifty-three Canadian Dollars and ninety-cents (CAD 57,472,353.90)).

Second resolution

As a consequence of the above, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, so that article shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at twenty-nine million six hundred ninety-four thousand three hundred forty-seven United States Dollars (USD 29,694,347.-), represented by one thousand (1,000) shares in registered form, with a par value of twenty-nine million six hundred ninety-four thousand three hundred forty-seven United States Dollars cents (USD 29,694.347) (the Shares), all subscribed and fully paid-up.”

Third resolution

The Shareholders authorize and empower any manager of the Company, each acting individually, with full power of substitution, to proceed, on behalf of the Company, with the update of the register of shares of the Company, the filing of the relevant notices with the Luxembourg register of commerce and companies and the necessary bookkeeping amendments.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand three hundred Euro (EUR 2,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept février.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de RC Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 208, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, disposant d'un capital social de cent trente-neuf millions six cent quatre-vingt-neuf mille six cent soixante-et-un dollars américains (USD 139.689.661,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.344 (la Société). La Société a été constituée selon le droit de l'Etat du Delaware et migrée au Grand-Duché de Luxembourg le 17 janvier 2011 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié le 20 avril 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 766. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

ONT COMPARU:

- BXR3 Holdings Inc., une société existant selon les lois de la Province de l'Ontario, Canada, avec siège social à Suite 1200, 22 St. Clair Avenue East, Toronto, ON M4T 2S34A, Canada et dont le numéro de société attribué par le Ministère des Services Gouvernementaux est le 002262856 (BXR3);

- HER1 Holdings Inc., une société existant selon les lois de la Province de l'Ontario, Canada, avec siège social à Suite 1200, 22 St. Clair Avenue East, Toronto, ON M4T 2S34A, Canada et dont le numéro de société attribué par le Ministère des Services Gouvernementaux est le 002262860 (HER1);

- RXH1 Holdings Inc., une société existant selon les lois de la Province de l'Ontario, Canada, avec siège social à Suite 1200, 22 St. Clair Avenue East, Toronto, ON M4T 2S34A, Canada et dont le numéro de société attribué par le Ministère des Services Gouvernementaux est le 002262858 (RXH1);

- VRM1 Holdings Inc., une société existant selon les lois de la Province de l'Ontario, Canada, avec siège social à Suite 1200, 22 St. Clair Avenue East, Toronto, ON M4T 2S34A, Canada et dont le numéro de société attribué par le Ministère des Services Gouvernementaux est le 002262857 (VRM1); et

- LXB1 Holdings Inc., une société existant selon les lois de la Province de l'Ontario, Canada, avec siège social à Suite 1200, 22 St. Clair Avenue East, Toronto, ON M4T 2S34A, Canada et dont le numéro de société attribué par le Ministère des Services Gouvernementaux est le 002262859 (LXB1 et avec BXR3, HER1, RXH1 et VRM1, les Associés);

toutes ici représentées par Dimitar Morarcaliev, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu de cinq (5) procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur, par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises avec celui-ci à l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés représentent représentés à l'Assemblée détiennent mille (1.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt-neuf dollars américains et six cent soixante et un cents (USD 139.689,661) chacune, représentant ainsi l'intégralité du capital social de la Société, laquelle Assemblée étant par conséquent régulièrement constituée et pouvant délibérer sur les points de l'ordre du jour.

II. que l'ensemble du capital souscrit est entièrement représenté à l'Assemblée, les Actionnaires ayant connaissance de l'agenda ci-après reproduit, renoncement à leur droit d'être convoqué à l'Assemblée.

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. diminution du capital social de la Société d'un montant de cent neuf million neuf cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatorze dollars américains (USD 109.995.314,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent trente-neuf millions six cent quatre-vingt-neuf mille six cent soixante et un dollars américains (USD 139.689.661,-) représenté par mille (1.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt-neuf dollars américains et six cent soixante et un cents (USD 139.689,661) chacune, à vingt-neuf millions six cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent quarante-sept dollars américains (USD 29.694.347), représenté par mille (1.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-neuf mille six-cent quatre-vingt-quatorze dollars américains et trois-cent quarante-sept cents (USD 29.694,347) chacune, sans annulation de parts sociales mais par une réduction de la valeur nominale des parts sociales en vue de faire passer leur valeur actuelle de cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt-neuf dollars américains et six cent soixante et un cents (USD 139.689,661) à vingt-neuf mille six-cent quatre-vingt-quatorze dollars américains et trois-cent quarante-sept cents (USD 29.694,347), ledit montant étant distribué aux Associés au prorata de leur participation dans la Société;

2. modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la diminution de capital social envisagée sous le point 1. de l'ordre du jour; et

3. délégation de pouvoirs afin de mettre à jour le registre des parts sociales de la Société, de déposer toutes mentions pertinentes au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, d'effectuer toutes modifications comptables s'imposant ainsi que de notifier aux Associés le changement dans leur actionnariat.

IV. les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de diminuer le capital social de la Société d'un montant de cent neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatorze dollars américains (USD 109.995.314,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent trente-neuf millions six cent quatre-vingt-neuf mille six cent soixante et un dollars américains (USD 139.689.661,-) représenté par mille (1.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt-neuf dollars américains et six cent soixante-et-un cents (USD 139.689,661) chacune, à vingt-neuf millions six cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent quarante-sept dollars américains (USD 29.694.347,-), représenté par mille (1.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-neuf mille six-cent quatre-vingt-quatorze dollars américains et trois-cent quarante-sept cents (USD 29.694,347) chacune, sans annulation de parts sociales mais par une réduction de la valeur nominale des parts sociales en vue de faire passer leur valeur actuelle de cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt-neuf dollars américains et six cent soixante et un cents (USD 139.689,661) à vingt-neuf mille six-cent quatre-vingt-quatorze dollars américains et trois-cent quarante-sept cents (USD 29.694,347).

Les Associés prennent acte du fait que la diminution du capital social, d'un montant total de cent neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatorze dollars américains (USD 109.995.314,-), sera versée par la Société aux Associés au prorata de leur participation par (i) un paiement en numéraire d'un montant de cinquante-quatre millions de dollars américains (USD 54.000.000,-) et (ii) un paiement en nature consistant en actifs que la Société détient pour un montant de cinquante-cinq million neuf cent quatre-vingt-quinze mille trois-cent quatorze dollars américains (USD 55.995.314,-) (étant l'équivalent en dollars américains de cinquante-sept millions quatre cent soixante-douze mille trois cent cinquante-trois dollars canadiens (CAD 57.472.353,90)).

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-neuf millions six cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent quarante-sept dollars américains (USD 29.694.347), représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-neuf mille six-cent quatre-vingt-quatorze dollars américains et trois-cent quarante-sept cents (USD 29.694,347) (les Parts Sociales), toutes souscrites et entièrement libérées.»

Troisième résolution

Les Associés décident d'autoriser et de donner pouvoir à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à la mise à jour du registre des parts sociales de la Société, au dépôt des mentions nécessaires au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg ainsi qu'aux modifications comptables nécessaires.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: D. Morarcaliev et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 6 mars 2013. Relation: LAC/2013/10587. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013034361/214.

(130041761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Participations et Investissements Européens S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 124.887.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 26 mars 2013

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. De transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, vers L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.
2. De renouveler le mandat des administrateurs, de l'administrateur délégué et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Il est également porté à la connaissance des tiers:

1. L'adresse de l'administrateur B&H INTERNATIONAL CONSULTING SARL est désormais le 30, Dernier Sol L-2543 Luxembourg;
2. L'adresse de l'administrateur BOULANGER Isabelle est désormais le 30, Dernier Sol L-2543 Luxembourg
3. L'adresse de l'administrateur DEFLORENNE Frédéric est désormais le 30, Dernier Sol L-2543 Luxembourg
4. L'adresse de l'administrateur-délégué DEFLORENNE Frédéric est désormais le 30, Dernier Sol L-2543 Luxembourg
5. L'adresse du Commissaire aux comptes FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIES SARL est désormais le 30, Dernier Sol L-2543 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Frédéric DEFLORENNE

Référence de publication: 2013040711/24.

(130049785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Société Immobilière Steinfort, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Steinfort, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 68.743.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10/06/2011

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10/06/2011 que:

- les mandats des administrateurs actuels, à savoir Céline Depiesse, Claudine Wattier et Roger Depiesse sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2017.
- Le mandat d'administrateur-délégué de Céline Depiesse est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2017.
- Le mandat de commissaire aux comptes d'Isabelle Louis est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2017.

Fait à Steinfort, le 26 mars 2013.

Mandataire

Référence de publication: 2013040759/15.

(130049700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

PE-Universal-Fonds FCP (SIF), Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Das Verwaltungsreglement, betreffend den Fonds PE-Universal-Fonds FCP (SIF), welcher von der Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwaltet wird und welches in geänderter Fassung am 15. Februar 2013 in Kraft tritt, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 11.02.2013.

Für den PE-Universal-Fonds FCP (SIF)

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Holger Emmel / Saskia Sander

Référence de publication: 2013030858/13.

(130037262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Chemtex Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.908.

Mossi & Ghisolfi International S.A., en abrégé M&G International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.955.

PROJET DE FUSION DU 28 MARS 2013

Le conseil de gérance et le conseil d'administration des deux sociétés ci-après désignées, à savoir:

CHEMTEX GLOBAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 37/A, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B numéro 86908

MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., en abrégé M&G INTERNATIONAL S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 37/A, Avenue J.F. Kennedy inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B numéro 66955,

lors des réunions qui se sont tenues en date du 28 mars 2012 ont adopté le projet de fusion suivant.

1. Présentation des sociétés et But de la fusion.

1.1. Présentation des sociétés qui fusionnent ci-après encore appelées «Sociétés Fusionnantes»

- CHEMTEX GLOBAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 37/A, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 86908, constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger en date du 25 février 2002, publié au Mémorial C numéro 1015 du 3 juillet 2002, page 48698, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Cosita Delvaux en date du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 416 du 20 février 2013, page 19944, au capital social de 61.200.000,- EUR (soixante-et-un millions deux cent mille Euros), représenté par 61.200 (soixante-et-un mille deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille Euros) chacune, ci-après encore appelée «Société Absorbante»;

- MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., en abrégé M&G INTERNATIONAL S.A. (ci-après «M&G INTERNATIONAL S.A.»), une société anonyme ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 37/A, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 66955, constituée suivant acte reçu par Me Jacques Delvaux en date du 4 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 22 du 15 janvier 1999, page 1011, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Jacques Delvaux en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 618 du 12 mars 2008, page 29620, au capital social de 79.040.000,- EUR (soixante-dix-neuf millions quarante mille Euros), représenté par 79.040 (soixante-dix-neuf mille quarante), actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille Euros) chacune, entièrement libérées, ci-après encore appelée «Société Absorbée».

1.2. Motifs et buts de la fusion

La restructuration objet de cette fusion a un caractère purement interne et a pour but de simplifier la structure actuelle du groupe. En fait les organes d'administration des Sociétés Fusionnantes proposent de se réorganiser de façon à fonctionner sous forme d'une seule société, la société CHEMTEX GLOBAL S.à r.l. devant absorber la société M&G INTERNATIONAL S.A. précitée, et proposent aux actionnaires d'approuver une fusion en vertu de laquelle la société CHEMTEX GLOBAL S.à r.l. absorbera la société M&G INTERNATIONAL S.A., au moyen du transfert de l'intégralité du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve, de la Société Absorbée à la Société Absorbante et ce conformément aux dispositions des articles de 257 à 276 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

2. Rapport d'échange des droits sociaux.

2.1. Détermination du rapport d'échange

Sur base des critères appliqués et tels qu'exposés ci-dessous, la fusion s'opérera dans un rapport d'échange à raison de 85.104 (quatre-vingt-cinq mille cent quatre) parts sociales nouvelles de la Société Absorbante pour 79.040 (soixante-dix-neuf mille quarante) actions de la Société Absorbée annulées, le conseil de gérance de la Société Absorbante avisant équitablement pour le cas où il y aurait des rompus. Il n'y aura pas de paiement de soulte en espèces. Le rapport d'échange a été déterminé par rapport à la valeur nette comptable des actions de M&G INTERNATIONAL S.A. et des parts sociales de la Société Absorbante tel que résultants des comptes annuels au 31 décembre 2012 arrêtés et approuvés par le conseil de gérance de CHEMTEX GLOBAL S.à r.l. et respectivement par le conseil d'administration de M&G INTERNATIONAL S.A. en date du 28 mars 2012 et qui seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires de CHEMTEX GLOBAL S.à r.l. et respectivement de M&G INTERNATIONAL S.A. avant le 31 mai 2013.

2.2. Méthode d'évaluation

S'agissant d'une restructuration interne au groupe, les évaluations ont été faites selon la méthode d'évaluation dite patrimoniale basée sur l'actif net de la Société Absorbée et sur celui de la Société Absorbante tel que résultants des comptes annuels des Sociétés Fusionnantes arrêtés au 31 décembre 2012. Dans la détermination de ce rapport d'échange il a encore été pris en compte le fait que la totalité des parts sociales émises par la Société Absorbante seront détenues par la Société Absorbée et que la totalité des actions émises par la Société Absorbée sont détenues par un seul actionnaire, lequel détiendra à la fin de l'opération, l'ensemble des parts sociales de la Société Absorbante en échange des actifs et passifs de la Société Absorbée qui seront apportés dans le cadre de la présente fusion. Il n'y a pas eu de difficultés particulières d'évaluation.

3. Conditions préalable à la réalisation de la fusion. La fusion est soumise à la condition suspensive qu'au moment où interviendront les décisions concordantes prises au sein de toutes les sociétés en cause, c.à.d. à la date de la dernière assemblée générale des Sociétés Fusionnantes approuvant le présent projet de fusion ci-après encore appelée «Date Effective», l'intégralité des parts sociales de la Société Absorbante soient détenues par la Société Absorbée.

L'approbation de ce projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est prévue pour le ou autour du ou après le 31 mai 2013. Si cette condition n'est pas réalisée le 31 juillet 2013 au plus tard, le présent projet de fusion serait à considérer de plein droit comme non réalisé, sauf prolongation du délai à décider par les actionnaires des Sociétés Fusionnantes, sans qu'il y ait lieu à indemnités de part et d'autre.

4. Rémunération de l'apport suite à la fusion. L'apport à titre de fusion de tous les actifs de M&G INTERNATIONAL S.A. à CHEMTEX GLOBAL S.à r.l. sera fait à charge pour CHEMTEX GLOBAL S.à r.l. de supporter en l'acquit de M&G INTERNATIONAL S.A. tout son passif. En échange de cet apport, CHEMTEX GLOBAL S.à r.l. augmentera son capital, qui est à l'heure actuelle de EUR 61.200.000 (soixante et un millions deux cent mille euros) représenté par 61.200 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune, d'un montant de EUR 85.104.000,- (quatre-vingt-cinq million cent quatre mille euros) représenté par 85.104 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune. Les parts sociales nouvelles auront les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes et seront attribuées à l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté que l'actionnaire unique de la Société Absorbée devra recevoir, en échange des 79.040 actions composant le capital social de la Société Absorbée, 85.104 (quatre-vingt-cinq mille cent quatre) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) de la Société Absorbante à créer à titre d'augmentation de capital et qui seront attribuées à l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

Sur base de ce qui précède, l'augmentation de capital qui bénéficiera à l'actionnaire unique de la Société Absorbée s'élèvera donc à EUR 85.104.000,- (quatre-vingt-cinq million cent quatre mille euros) et correspondra à la création de 85.104 (quatre-vingt-cinq mille cent quatre) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) qui seront attribuées dans les proportions sus-indiquées.

Les 85.104 (quatre-vingt-cinq mille cent quatre) parts sociales émises par la Société Absorbante auront les mêmes droits et avantages que les 61.200 parts sociales existantes et seront attribuées à l'actionnaire unique de la Société Absorbée. Elles donneront droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à partir de la Date Effective de la fusion. Les parts sociales de la Société Absorbante attribuées à l'actionnaire unique de la Société Absorbée donneront, sous tous aspects, les mêmes droits tant du point de vue du droit de vote que du point de vue du droit au dividende et aux autres droits patrimoniaux.

Il est à préciser que, comme M&G INTERNATIONAL S.A. deviendra propriétaire de 61.200 (soixante et un mille deux cents) parts sociales de CHEMTEX GLOBAL S.à r.l., la Société Absorbante, suite et par effet de l'opération de fusion, détiendra 61.200 (soixante et un mille deux cents) parts sociales propres. Conformément aux dispositions de l'article 49-3 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, il sera procédé, lors de l'assemblée générale des associés qui sera appelée à statuer sur l'opération de fusion, à une réduction du capital de la Société Absorbante d'un montant de EUR 61.200.000 (soixante-et-un millions deux cent mille euros) et à l'annulation des 61.200 (soixante et un mille deux cents) parts sociales propres.

5. Modalité de remise des parts sociales de la Société Absorbante. A la Date Effective de la fusion les parts sociales nouvellement émises par la Société Absorbante seront attribuées directement à l'actionnaire unique de la Société Absorbée. La remise de ces parts sociales se fera par l'inscription de l'actionnaire unique de la Société Absorbée dans le registre des associés de la Société Absorbante à la Date Effective de la fusion. Cette inscription sera notifiée en conformité

avec l'art.1690 du code civil. A cette même date les actions de la Société Absorbée qui disparaît par suite de la fusion sans liquidation, seront annulées.

6. Date à partir de laquelle les parts sociales donnent droit à participer aux bénéfices. Tous les actifs et passifs de la Société Absorbée seront transmis à la Société Absorbante à compter de la Date Effective de la fusion. La fusion par absorption entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par la loi, notamment par l'article 274 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Plus précisément:

- CHEMTEX GLOBAL S.à r.l. reprendra tous les biens et les droits apportés par M&G INTERNATIONAL S.A. dans l'état où ils se trouveront à la Date Effective de la fusion;
- CHEMTEX GLOBAL S.à r.l. supportera et acquittera toutes charges quelconques afférentes aux biens et droits apportés par M&G INTERNATIONAL S.A.;
- CHEMTEX GLOBAL S.à r.l. sera substituée purement et simplement dans le bénéfice et les obligations de tous contrats et conventions intervenus par M&G INTERNATIONAL S.A. avec les tiers;
- CHEMTEX GLOBAL S.à r.l. sera subrogée purement et simplement dans les droits, actions, hypothèques, privilèges, garanties et sûretés personnelles ou réelles qui peuvent être attachés aux créances apportées par M&G INTERNATIONAL S.A.

M&G INTERNATIONAL S.A. se trouvera dissoute de plein droit à la Date Effective de la fusion. Les passifs de M&G INTERNATIONAL S.A. devant être entièrement pris en charge par CHEMTEX GLOBAL S.à r.l., la dissolution de M&G INTERNATIONAL S.A. du fait de la fusion, ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

Les parts sociales de la Société Absorbante attribuées à l'actionnaire unique de la Société Absorbée donneront droit à participer aux bénéfices et aux pertes de la Société Absorbée sans modification par rapport au passé.

7. Date à partir de laquelle les opérations de la Société absorbée sont considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante. D'un point de vue comptable la fusion sera effective au 1^{er} janvier 2013. A partir de cette date, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

8. Droits assurés par la Société Absorbante aux associés ayant de droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou parts. La Société Absorbante n'a pas émis de titres autres que des parts sociales auxquelles auraient été attribués de droits spéciaux et la Société Absorbée n'a pas émis de titres autres que des actions auxquelles auraient été attribués de droits spéciaux.

9. Rapport des organes d'administration prévus à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales En application du paragraphe (3) de l'article 265 de la loi du 10 août 1915 les actionnaires de chacune des Sociétés Fusionnantes ont décidé de renoncer aux rapports des organes d'administration prévus au paragraphe (1) de ce même article.

10. Examen du projet de fusion et rapport de(s) l'expert(s) prévus à l'article 266 de la Loi. En application du paragraphe (5) de la loi du 10 août 1915, les actionnaires de chacune des Sociétés Fusionnantes ont décidé de renoncer à l'examen du projet de fusion par un ou plusieurs experts indépendants ainsi qu'au rapport de cet ou de ces experts indépendants, tels que prévus à l'article 266 paragraphe (1) étant précisé également que l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 n'est pas applicable dans le cadre de la présente fusion.

11. Avantages particuliers attribués aux experts, aux organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes. Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les présentes et leur réalisation incomberont à CHEMTEX GLOBAL S.à r.l. Il ne sera attribué aucun avantage particulier ni aux experts, ni aux membres du conseil de gérance de CHEMTEX GLOBAL S.à r.l. et du conseil d'administration M&G INTERNATIONAL S.A., ni aux organes de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes.

12. Election de domicile. Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les soussignés, ès-qualités, font respectivement élection de domicile au siège de la société qu'ils représentent

13. Pouvoirs. Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités et effectuer toutes déclarations, significations, dépôts et publications qui pourraient être nécessaires ou utiles. La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et au transfert de tous les avoirs et obligations par la société absorbée à la société absorbante.

14. Documents. Les actionnaires des Sociétés Fusionnantes ont le droit, un mois au moins avant la date de la réunion des assemblées générales extraordinaires appelées à se prononcer sur le projet de fusion, d'en prendre connaissance au siège social de leur société, et obtenir copie intégrale ou partielle des documents tels que précisés à l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

15. Approbation de la fusion. Les assemblées générales extraordinaires des sociétés fusionnantes qui auront à approuver le projet de fusion, auront lieu au plus tôt après l'expiration du délai d'un mois à partir de la publication du présent projet.

Luxembourg, 28 mars 2013.

CHEMTEX GLOBAL S.à r.l. / M&G INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013054581/162.

(130067133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

CB World Funds, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die „Verwaltungsgesellschaft“) gibt bekannt, dass der nachfolgend aufgeführte Teilfonds am 30. April 2013 aufgelöst wurde.

ISIN	WKN	Teilfondsname
LU0292461901	A0MMXR	CB World Funds - Genussschein Plus

Alle Anteilinhaber wurden vollständig ausbezahlt und demzufolge war eine Übertragung des Liquidationserlöses an die Caisse de Consignation nicht erforderlich. Das Liquidationsverfahren für den zuvor genannten Teilfonds ist somit abgeschlossen.

Senningerberg, Mai 2013.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2013059202/755/14.

Valwaste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.416.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.359.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first of February,

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Valwaste S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 169.359 and having a share capital of seventeen thousand three hundred sixty Euro (EUR 17,360.-) (the Company). The Company was incorporated on June 6, 2012 pursuant to a deed of Maître Martine Shaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1735 of July 10, 2012. The articles of association of the Company have been last amended on February 4, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints as secretary of the Meeting (the Secretary) and the Meeting elects Solange Wolter, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer; the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to as the Bureau of the Meeting).

The shareholders represented at the Meeting (the Shareholders) and the number of shares they respectively hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the proxyholders of the Shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares the following:

I. That one million seven hundred thirty-six thousand (1,736,000) shares having a par value of one cent (EUR 0.01) per share, representing the entirety of the share capital of the Company of seventeen thousand three hundred sixty Euro (EUR 17,360.-) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten million three hundred ninety-eight thousand six hundred forty Euro (EUR 10,398,640.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventeen thousand three hundred sixty Euro (EUR 17,360.-) to an amount of ten million four hundred sixteen thousand

Euro (EUR 10,416,000.-) without issuing new shares to the existing shareholders of the Company and to increase the par value of the existing shares by an amount of five Euro and ninety-nine cent (EUR 5.99) so as to raise it from its present amount of one cent (EUR 0.01) per share to the amount of six Euro (EUR 6.-) per share.

3. Payment of the increase of the share capital as described in item (two) (2) above by way of the conversion of an aggregate amount of ten million three hundred ninety-eight thousand six hundred forty Euro (EUR 10,398,640.-) out of the Company's share premium reserve account.

4. Subsequent amendment to article six (6) of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital and the change of par value of the shares adopted under item two (2) above.

5. Amendment to the corporate object of the Company and to article three (3) of the Articles which shall in its English version read as follows:

« **Art. 3. Corporate Objects.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposition of participations and interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition, management, operation, development and licensing of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. In particular, the Company may manage, develop, operate and license the PYROWATTS patent, registered with the French National Institute of Intellectual Property (INPI) under number FR09/02500, registered on May 25, 2009, which the Company fully owns.

3.2 The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreements and it may proceed to the issue of bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities.

3.3 The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

3.4 The Company may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

3.5 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.»

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the above changes in the register of shareholders of the Company.

7. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First Resolution:

The entirety of the corporate share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders present considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance of the Meeting.

Second Resolution:

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten million three hundred ninety-eight thousand six hundred forty Euro (EUR 10,398,640.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventeen thousand three hundred sixty Euro (EUR 17,360.-) to an amount of ten million four hundred sixteen thousand Euro (EUR 10,416,000.-) without issuing new shares to the existing shareholders of the Company and to increase the par value of the existing shares by an amount of five Euro and ninety-nine cent (EUR 5.99) so as to raise it from its present amount of one cent (EUR 0.01) per share to the amount of six Euro (EUR 6.-) per share.

Third Resolution:

The Meeting resolves to accept and record the following full payment of the capital increase as follows:

Payment

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by way of the conversion of an amount of ten million three hundred ninety-eight thousand six hundred forty Euro (EUR 10,398,640.-) out of the Company's share premium reserve account. Proof of the existence of such share premium reserves has been given to the undersigned notary by the interim balance sheet of the Company as of February 20th, 2013 (the Balance Sheet). Such Balance Sheet, after signature ne varietur by all appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Meeting further acknowledges and to the extent necessary resolves that the existing one million seven hundred thirty-six thousand (1,736,000) shares of the Company having a par value of six Euro (EUR 6.-) each as a result of the above share capital increase will remain allocated to the existing Shareholders in the same proportion.

Fourth Resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article six (6) of the Articles in order to reflect the above changes, and resolves that such article shall have the following wording:

« **Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at ten million four hundred sixteen thousand Euro (EUR 10,416,000.-) represented by one million seven hundred thirty-six thousand (1,736,000) shares having a par value of six Euro (EUR 6.-) each, all subscribed and fully paid-up"

Fifth Resolution:

The Meeting resolves to amend the corporate object of the Company and amend article three (3) of the Articles which shall in its English version read as follows:

« **Art. 3. Corporate Objects.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposition of participations and interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition, management, operation, development and licensing of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. In particular, the Company may manage, develop, operate and license the PYROWATTS patent, registered with the French National Institute of Intellectual Property (INPI) under number FR09/02500, registered on May 25, 2009, which the Company fully owns.

3.2 The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreements and it may proceed to the issue of bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities.

3.3 The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

3.4 The Company may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

3.5 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.»

Sixth Resolution:

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the above changes in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately four thousand eight hundred Euros (4,800.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing parties, who are known to the undersigned notary by their surnames, names, civil statuses and residences, said appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-un du mois de février,

Pardevant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Valwaste S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 169.359 et ayant un capital social de dix-sept mille trois cent soixante euros (EUR 17.360,-) (la Société). La Société a été constituée le 6 juin 2012 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1735 du 10 juillet 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 4 février 2013 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le Président). Le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire) et l'Assemblée élit Solange Wolter, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur; le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement désignés le Bureau de l'Assemblée).

Les associés représentés à l'Assemblée (les Associés) ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent respectivement sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les mandataires des Associés et les membres du Bureau.

Les procurations des Associés représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal et signées par toutes les parties.

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare ce qui suit:

I. Qu'un million sept cent trente-six mille (1.736.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale, représentant l'entièreté du capital social de la Société de dix-sept mille trois cent soixante euros (EUR 17.360,-) sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, tel que reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quarante euros (EUR 10.398.640,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix-sept mille trois cent soixante euros (EUR 17.360,-) à un montant de dix millions quatre cent seize mille euros (EUR 10.416.000,-) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants de la Société et augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de cinq euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 5,99) afin de la porter de son montant actuel d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale à un montant de six euros (EUR 6,-) par part sociale.

3. Libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point deux (2) ci-dessus par la conversion d'un montant total de dix millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quarante euros (EUR 10.398.640,-) à partir du compte de réserve de prime d'émission de la Société.

4. Modification subséquente de l'article six (6) des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social ainsi que la modification de la valeur nominale des parts sociales adoptées au point deux (2) ci-dessus.

5. Modification de l'objet social de la Société et de l'article trois (3) des Statuts qui aura la teneur suivante:

« Art. 3. Objet Social.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition, la gestion, l'utilisation, le développement et la concession de licences se rapportant à un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut en particulier gérer, développer, utiliser et concéder des licences se rapportant au brevet PYROWATTS déposé à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) sous le numéro FR09/025000 et inscrit le 25 mai 2009, que la Société possède entièrement.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut conclure tout type de contrats de prêt et peut procéder à l'émission d'obligations, de certificats de créance, de billets à ordre, de parts sociales, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous titres représentatifs de dette ou de capital.

3.3 La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou de l'émission de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités qu'elle juge appropriées.

3.4 La Société peut également garantir et accorder des garanties en faveur de tiers pour garantir ses propres obligations et les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charge ou créer de toute autre manière une sûreté sur tout ou partie de ses avoirs.

3.5 La Société peut exercer toute activité commerciale, industrielle ou financière qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

6. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société aux modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

7. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première Résolution:

L'entièreté du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés présents se considérant valablement convoqués et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième Résolution:

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quarante euros (EUR 10.398.640,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix-sept mille trois cent soixante euros (EUR 17.360,-) à un montant de dix millions quatre cent seize mille euros (EUR 10.416.000,-) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants de la Société et augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de cinq euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 5,99) afin de la porter de son montant actuel d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale à un montant de six euros (EUR 6,-) par part sociale.

Troisième Résolution:

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la libération intégrale du capital social comme suit:

Libération

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société par la conversion d'un montant de dix millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quarante euros (EUR 10.398.640,-) à partir du compte de réserve de prime d'émission de la Société. Preuve de l'existence de telles réserves de prime d'émission a été remise au notaire soussigné par le bilan intérimaire de la Société au 20 février 2013 (le Bilan). Ce Bilan, après signature ne varietur par toutes les personnes comparantes et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis ensemble aux autorités de l'enregistrement.

L'Assemblée constate en outre et, dans la mesure du nécessaire approuve, que les un million sept cent trente-six mille (1.736.000) parts sociales existantes de la Société ayant une valeur nominale de six euros (EUR 6,-) chacune résultant de l'augmentation du capital social ci-dessus resteront allouées aux Associés existants dans les mêmes proportions.

Quatrième Résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social est fixé à dix millions quatre cent seize mille euros (EUR 10.416.000,-) représenté par un million sept cent trente-six mille (1.736.000) parts sociales d'une valeur nominale de six euros (EUR 6,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Cinquième Résolution:

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier l'article trois (3) des Statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet Social.**

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition, la gestion, l'utilisation, le développement et la concession de licences se rapportant à un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut en particulier gérer, développer, utiliser et concéder des licences se rapportant au brevet PYROWATTS déposé à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) sous le numéro FR09/025000 et inscrit le 25 mai 2009, que la Société possède entièrement.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut conclure tout type de contrats de prêt et peut procéder à l'émission d'obligations, de certificats de créance, de billets à ordre, de parts sociales, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous titres représentatifs de dette ou de capital.

3.3 La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou de l'émission de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités qu'elle juge appropriées.

3.4 La Société peut également garantir et accorder des garanties en faveur de tiers pour garantir ses propres obligations et les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charge ou créer de toute autre manière une sûreté sur tout ou partie de ses avoirs.

3.5 La Société peut exercer toute activité commerciale, industrielle ou financière qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Sixième Résolution:

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société aux modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à quatre mille huit cents Euros (4.800.- EUR).

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes personnes comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2013. Relation: LAC/2013/9186. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013037251/280.

(130045117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

BCV Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.841.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of the month of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "BCV Investments S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on 10 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1724 of 15 September 2006.

The Articles were amended for the last time by deed of the undersigned notary on 14 May 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1327 of 30 May 2012.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary Me Magdalena Staniczek, maître en droit and as scrutineer Me Julien De Mayer, maître en droit, each residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

(I) The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. Said list, together with the proxies of the represented shareholders, will remain attached to these minutes to be filed with the registration authorities.

(II) It appears from the attendance list that out of twenty one million seven hundred eighty six thousand and fifty (21,786,050) ordinary shares of different classes and one (1) management share in issue of the Company, all ordinary shares as well as the one (1) management share in issue are represented so that more than half the share capital of the Company is represented and the meeting is duly constituted and able to take decisions on the agenda.

(III) The agenda of the meeting is as follows:

- Renewal of the authorized un-issued share capital of the Company for an aggregate amount of one hundred and fifty million Euro (150,000,000) represented by six hundred million (600,000,000) un-issued Ordinary Shares regardless of class, each with a nominal value of twenty-five Euro cents (€0.25), out of which (i) five hundred and seventy million (570,000,000) Ordinary Shares shall be reserved for issues of Ordinary Shares upon the conversion of up to five hundred and seventy million (570,000,000) convertible preferred equity certificates issued by the Company (if any) at the conversion ratio as set forth in the relevant instrument (as amended) (if any), and (ii) thirty million (30,000,000) Ordinary Shares shall be reserved for issues of Ordinary Shares upon conversion of up to thirty million (30,000,000) convertible bonds or like instrument issued by the Company (if any) to the Co-Investor Shareholder (as defined in the articles of association of the Company), at the conversion ratio as set forth in the relevant instrument (if any), waiver, agreement

to the suppression of any pre-emptive subscription rights provided for by law, and authorisation to the Gérant to issue Ordinary Shares within the authorised share capital against contributions in cash, in kind or by way of incorporation of available premium or reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Gérant or its delegate (s) while waiving, suppressing or limiting any pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law in the case of issues of Ordinary Shares within the authorised share capital, for a period ending on the fifth anniversary of the day of publication of the deed recording the minutes of the present general meeting in the Memorial, (while respecting the reservations above); acknowledgement of the report prepared by the board of directors of BCV Management S.A. as associé-commandité-gérant of the Company (the "Gérant") pursuant to article 32-3(5) of the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended (the "Company Law") on the circumstances and prices of issues of Ordinary Shares against cash without pre-emptive subscription rights as provided for by Luxembourg law for the period of five years as referred to above;

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The Meeting resolved to renew the authorized un-issued share capital of the Company of an aggregate amount of one hundred and fifty million Euro (150,000,000) represented by six hundred million (600,000,000) un-issued Ordinary Shares regardless of class, each with a nominal value of twenty-five Euro cents (€0.25), out of which (i) five hundred and seventy million (570,000,000) Ordinary Shares shall be reserved for issues of Ordinary Shares upon the conversion of up to five hundred and seventy million (570,000,000) convertible preferred equity certificates issued by the Company (if any) at the conversion ratio set forth in the relevant instrument (as amended) (if any), and (ii) thirty million (30,000,000) Ordinary Shares shall be reserved for issues of Ordinary Shares upon conversion of up to thirty million (30,000,000) convertible bonds or like instrument issued by the Company (if any) to the Co-Investor Shareholder (as defined in the articles of association of the Company), at the conversion ratio set forth in the relevant instrument (if any).

The Meeting acknowledged the report prepared by the Gérant dated 25 March 2013 pursuant to article 32-3(5) of Company Law on the circumstances and prices of issues of Ordinary Shares against cash without pre-emptive subscription rights as provided for by Luxembourg law which will remain attached to these minutes to be filed with the registration authorities. The meeting resolved to waive, agree to the suppression of any pre-emptive subscription rights provided for by law, and to authorise the Gérant to proceed to issue Ordinary Shares within the authorised share capital against contributions in cash, in kind or by way of incorporation of available premium or reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Gérant or its delegate(s) while waiving, suppressing or limiting any pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law in the case of issues of Ordinary Shares within the authorised share capital (while respecting the reservations above), for a period ending on the fifth anniversary of the day of publication of the deed recording the minutes of the present general meeting in the Mémorial.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the chairman these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the chairman in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «BCV Investments S.C.A.» (la «Société»), une société en commandite par actions ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 10 juillet 2006 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1724 du 15 septembre 2006.

Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 14 mai 2012 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1327 du 30 mai 2012.

L'assemblée a été présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Ont été nommés comme secrétaire M^e Magdalena Staniczek, maître en droit, et comme scrutateur M^e Julien De Mayer, maître en droit, chacun demeurant à Luxembourg.

La présidente a déclaré et requis le notaire d'acter que:

(I) Les associés représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, figurent sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations des associés représentés, restera annexée au présent procès-verbal afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

(II) Il appert de la liste de présence que, parmi les vingt et un millions sept cent quatre-vingt-six mille cinquante (21.786.050) actions ordinaires de différentes classes et la seule (1) action de commandité émises de la Société, l'intégralité des actions ordinaires ainsi que la seule (1) action de commandité émises sont représentées, de sorte que la moitié du capital social de la Société est représentée et permettant ainsi à l'assemblée d'être dûment constituée et de pouvoir valablement statuer sur les points portés à l'ordre du jour

(III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Renouveau du capital social autorisé mais non émis de la Société pour un montant total de cent cinquante millions d'euros (150.000.000 €) représenté par six cent millions (600.000.000) d'Actions Ordinaires non émises, quelle que soit la classe, d'une valeur nominale de vingt-cinq centimes d'euro (0,25 €) chacune, dont (i) cinq cent soixante-dix millions (570.000.000) d'Actions Ordinaires seront réservées pour les émissions d'Actions Ordinaires sur conversion de maximum cinq cent soixante-dix millions (570.000.000) de CPEC émis par la Société (le cas échéant) au taux de conversion tel qu'indiqué dans l'instrument concerné (tel que modifié) (le cas échéant), et (ii) trente millions (30.000.000) d'Actions Ordinaires seront réservées pour les émissions d'Actions Ordinaires sur conversion de maximum trente millions (30.000.000) d'obligations convertibles ou instrument similaire émis par la Société (le cas échéant) à l'Associé Co-Investisseur (tel que défini dans les statuts de la Société), au taux de conversion ratio indiqué dans l'instrument pertinent (le cas échéant); renonciation, consentement à la suppression de tout droit préférentiel de souscription prévu par la loi, et autorisation au Gérant d'émettre des Actions Ordinaires dans les limites du capital social autorisé en échange d'apports en numéraire, en nature ou par voie d'incorporation de primes d'émission ou de réserves disponibles ou autrement conformément aux termes et conditions déterminés par le Gérant ou son(s) délégué(s) tout en renonçant à, supprimant ou limitant tout droit préférentiel de souscription tel que prévu par la loi luxembourgeoise en cas d'émission d'Actions Ordinaires dans les limites du capital autorisé, pour une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de l'acte constatant le procès-verbal de la présente assemblée générale (dans le respect des réserves énoncées ci-dessus); prise de connaissance du rapport préparé par le conseil de gérance de BCV Management S.A. en tant qu'associé-commandité-gérant de la Société (le «Gérant») conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés») concernant les conditions et les prix d'émission d'Actions Ordinaires en échange d'espèces sans droits préférentiels de souscription tels que prévus par la loi luxembourgeoise pour une période de cinq ans tel que mentionné ci-dessus;

Après avoir délibéré, l'assemblée a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée a décidé de renouveler le capital social autorisé non émis de la Société d'un montant total de cent cinquante millions d'euros (150.000.000 €) représenté par six cent millions (600.000.000) d'Actions Ordinaires non émises, quelle que soit la classe, d'une valeur nominale de vingt-cinq centimes d'euro (0,25 €) chacune, dont (i) cinq cent soixante-dix millions (570.000.000) Actions Ordinaires seront réservées pour des émissions d'Actions Ordinaires sur conversion de maximum cinq cent soixante-dix millions (570.000.000) de CPEC émis par la Société (le cas échéant) au taux de conversion indiqué dans l'instrument pertinent, (tel que modifié) (le cas échéant), et (ii) trente millions (30.000.000) d'Actions Ordinaires seront réservées pour des émissions d'Actions Ordinaires sur conversion d'un maximum de trente millions (30.000.000) d'obligations convertibles ou instrument similaire émis par la Société (le cas échéant) à l'Actionnaire Co-Investisseur (tel que défini dans les statuts de la Société), au taux de conversion indiqué dans l'instrument pertinent (le cas échéant).

L'Assemblée a pris connaissance du rapport préparé par le Gérant en date du 25 mars 2013 conformément à l'article 32-3(5) de la Loi sur les Sociétés concernant les conditions et les prix d'émission d'Actions Ordinaires en échange d'espèces sans droits préférentiels de souscription tels que prévus par la loi luxembourgeoise, lequel restera annexé au présent procès-verbal afin d'être soumis aux formalités de l'enregistrement. L'assemblée a décidé de renoncer et de consentir à la suppression de tout droit préférentiel de souscription prévu par la loi, et de donner autorisation au Gérant de procéder à l'émission d'Actions Ordinaires dans les limites du capital social autorisé en échange d'apports en numéraire, en nature ou par voie d'incorporation de primes d'émission ou de réserves disponibles ou autrement conformément aux termes et conditions déterminés par le Gérant ou son(s) délégué(s) tout en renonçant à, supprimant ou limitant tout droit préférentiel de souscription tel que prévu par la loi luxembourgeoise en cas d'émission d'Actions Ordinaires dans les limites du capital social autorisé (dans le respect des réserves énoncées ci-dessus), pour une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de l'acte constatant le procès-verbal de la présente assemblée générale.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du président, le présent procès-verbal est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande du président, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. HOSS, M. STANICZEK, J. DE MMAYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2013. Relation: LAC/2013/18037. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013056048/156.

(130069269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

cominvest Green Energy Protect 4/2013, Fonds Commun de Placement.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die „Verwaltungsgesellschaft“) gibt bekannt, dass der nachfolgend aufgeführte Fonds aufgrund des Laufzeitendes am 30. April 2013 planmäßig aufgelöst wurde.

ISIN	WKN	Fondsname
LU0279146160	AOLF52	cominvest Green Energy Protect 4/2013

Alle Anteilhaber wurden vollständig ausbezahlt und demzufolge war eine Übertragung des Liquidationserlöses an die Caisse de Consignation nicht erforderlich. Das Liquidationsverfahren für den zuvor genannten Fonds ist somit abgeschlossen.

Senningerberg, Mai 2013.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2013059201/755/14.

Innovative Interfaces Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 175.869.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 18 mars 2013

En date du 18 mars 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer les gérants actuels de la Société de la manière suivante:

* Monsieur Richard F. Jr. LAWSON, gérant A

* Monsieur Paul V. BARBER, gérant A

* Monsieur Cédric BRADFER, gérant B

avec effet au 19 février 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Innovative Interfaces Lux Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013040561/19.

(130049987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Santoscar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 219, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.428.

Il résulte d'une résolution du gérant unique du 25 mars 2013, que le siège social de la Société est transféré avec effet au 25 mars 2013 de L-3431 Dudelange, 1, rue de la Brasserie Monsieur à L-3515 Dudelange, 219, Route de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013040764/12.

(130049788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.